

# LE DEVOIR

VOL. LXXXVII - N° 309

MONTREAL, LE MERCREDI 8 JANVIER 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Des ratés à répétition

Le cafoillage entourant l'entrée en vigueur de l'assurance-médicaments est inadmissible mais il n'est pas unique. Un bref retour sur l'expérience des dernières années démontre que plusieurs nouveaux systèmes mis en place au Québec ont démarré dans la douleur.

Ces systèmes ont en commun d'avoir été déployés à grande échelle dans des délais trop courts, d'avoir souvent recours aux technologies de l'information et d'être généralement mis en œuvre avec le concours d'une firme privée.

Dans tous les cas, les problèmes initiaux ont été réglés non sans coûts supplémentaires, après avoir créé des embêtements inutiles et inadmissibles à la population et soulevé les réprimandes du Protecteur du citoyen.

Dans ce cas-ci comme dans les autres, l'efficacité mythique de l'entreprise privée, embauchée en sous-traitance, de même que l'infaillibilité imaginaire des technologies, en prennent pour leur rhume. Citons trois exemples.

■ A l'automne 1992, la Régie de l'assurance-maladie (encore elle) a instauré une nouvelle procédure de renouvellement de la carte-soleil, incluant une photographie du titulaire. Dès les premières semaines d'implantation, le système a été engorgé. Les files d'attente s'allongeaient dans les CLSC pour l'authentification des photos et l'estampillage des formulaires. Des personnes ont été privées de carte pendant un certain temps. Les délais d'attente pouvaient atteindre trois mois pour recevoir sa carte. Le service régulier offert aux CLSC a été perturbé, du personnel supplémentaire a été embauché

pour pallier ces lacunes, des centaines de plaintes ont été acheminées au Protecteur du citoyen.

■ En janvier 1994, le gouvernement crée un registre central de l'état civil qui regroupera à l'avenir, prenant la relève des mairies et des presbytères, tous les actes de naissance, de décès et de mariage. En annonçant l'opération, Québec faisait miroiter la modernité de l'informatique, l'efficacité d'un registre unique. Ce fut un fiasco. Lors de sa mise en œuvre, seulement 400 000 des quatre millions d'actes prévus

avaient été informatisés, le personnel avait été à peine formé, la publicité mal faite, les délais allant jusqu'à trois mois et demi pour enregistrer un décès et le taux d'erreur anormalement élevé. Entre 4000 et 13 000 documents enregistrés entre janvier et juin contenaient des erreurs. Des centaines de couples ont été mariés sur papier alors qu'ils ne l'étaient pas...

■ La même année, l'Office des services de garde à l'enfance mettait en place un nouveau système entièrement informatisé de traitement de l'aide financière aux parents. Des milliers de dossiers ont été perdus dans la bureaucratie. Certaines garderies recevaient des subventions pour des enfants qui n'étaient plus inscrits. Inversement, des garderies ne recevaient pas celles auxquelles elles avaient droit. Au total, il a fallu indemniser les garderies pour un million, en plus de verser aux firmes privées impliquées dans la mise en place du système un million de plus que prévu au contrat. Le cafoillage a duré au moins trois mois.

On peut citer d'autres exemples, comme les ratés que connaît le système de perception des pensions alimentaires, qui est pour le moment à peu près inopérant pour les mauvais payeurs travailleurs autonomes. Après un an d'application, plusieurs avocats spécialisés en droit familial qualifient l'opération de fiasco. Les délais d'attente sont longs. Le système mis en place au ministère du Revenu ne suffit pas.

Dans son dernier rapport annuel, le Vérificateur général soulevait les erreurs de gestion commises par le Directeur général des élections dans la mise en place de la liste électorale permanente, dont l'implantation coûteuse, à la suite de l'attribution de contrats sans appels d'offres, 60 % plus cher que prévu.

Les problèmes soulevés par le cafoillage de l'assurance-médicaments sont de même nature: manque de préparation, nombre insuffisant de tests techniques, manque de formation du personnel dans les pharmacies, soutien insuffisant de la part de la Régie de l'assurance-maladie, délais d'attente pour les clients qui n'avaient pas demandé ce nouveau régime.

La Régie blâme le sous-traitant embauché par elle, Bell, pour ce cafoillage qui serait attribuable à des liens informatiques défectueux. L'excuse est facile. Mais elle soulève une grave question au moment où le gouvernement fait de plus en plus appel aux sous-traitants du secteur privé pour faire le travail à la place des fonctionnaires.

Dans ce contexte, qui est responsable de la faute? Qui doit être blâmé, voire puni? Est-ce le gouvernement, qui exige de mettre en place de larges systèmes dans des délais records afin de rentabiliser son investissement rapidement? Est-ce le ministère ou l'organisme public concerné? Ou bien est-ce le sous-traitant qui fait mal son boulot?

En un an, les budgets consacrés à la sous-traitance ont augmenté de 27 % selon des données de source syndicale. Le secteur des technologies de l'information est l'un de ceux qui profite le plus de cette manne.

Quoi qu'il en soit, aucune excuse n'est valable. La seule raison d'être de la fonction publique est de servir la population convenablement. C'est à elle à prendre les moyens pour le faire convenablement, ou à reporter l'entrée en vigueur d'un programme quand il n'est pas au point. Chacune de ces bévues coûte à l'Etat des points dans l'échelle de la confiance du public.

**MÉTÉO**

Montréal Ciel variable. Dégagement en soirée. Max: -7 Min: -13	Québec Ciel variable. Max: -8 Min: -13
--	--

Détails, page B 5

**INDEX**

Agenda..... B 6	Idées..... A 7
Annonces..... B 6	Le monde..... A 5
Avis publics... B 4	Les sports..... B 5
Bourse..... B 3	Montréal..... A 3
Culture..... B 8	Mots croisés... B 6
Économie..... B 1	Politique..... A 4
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

**LE MONDE**

Réélu, Gingrich fait encore l'objet d'une enquête, page A 5



**LES ACTUALITÉS**

Où placer les enfants de la maternelle?, page A 2



**POLITIQUE**

Ottawa veut relancer le programme d'infrastructures, page A 4

## Retour à la normale du dollar

### La devise pourrait même approcher les 80¢ US à la fin de l'année

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

En hausse depuis deux jours, le dollar canadien a amorcé «un retour à la normale» après son recul saisonnier de la fin 1996. Cette appréciation ponctuelle n'est qu'un avant-goût de ce qui s'annonce en 1997: l'irrésistible remontée du dollar canadien, qui pourrait atteindre jusqu'à 80 ¢ US à la fin de l'année.

Hier, le dollar canadien a gagné

44 centièmes pour s'établir à 73,71 ¢ US, tandis que la veille, il avait progressé de 29 centièmes. Selon la directrice du marché des changes de la Banque de Montréal, Laura Battisti, l'inquiétude s'était répandue chez les cambistes quand la valeur de la devise canadienne avait chuté à 72,55 ¢ US vendredi dernier, soit 2,77 ¢ de moins que le sommet atteint en 1996 au début de novembre.

Le mois de décembre a porté de durs coups au dollar canadien. En fin d'année, les multinationales américaines drainent les profits de leurs filiales canadiennes, convertissant des dollars canadiens en leur contrepartie yankee. Les grands investisseurs internationaux ont également

tendance à revenir à leur devise d'origine pour encaisser leurs bénéfices à la fin de l'année, souligne Gilles Soucy, économiste en chef du Mouvement Desjardins.

Ces deux derniers jours, «on a senti dans le marché un bon intérêt des investisseurs internationaux, suisses et japonais. Il est fort probable qu'on retourne au sommet de novembre», indique Mme Battisti.

«Le marché est revenu à la normale», estime pour sa part Gilles Soucy. A la fin de décembre, le marché monétaire a été particulièrement «volatil», les volumes étaient

VOIR PAGE A 8: DOLLAR

## Les kamikazes à vélo



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

Faute d'avoir trouvé du travail en photographie, qu'il a étudiée à l'université Concordia, Stéphane Gougeon fait un métier de fou: coursier à vélo.

## La loi de la jungle

### S'il veut survivre, le coursier est condamné à pédaler comme un forçat

Ils livrent le courrier habillés comme des Mad Max. Ils sont peu ou plutôt mal payés. Ils ne sont pas assurés. Celle qu'on surnomme la petite reine est leur outil de travail. Leur fonction? Tuer le temps quotidiennement entre 8h et 17h... sans se faire saigner. Comme ils sont des kamikazes à vélo, leur vie, ils la conjuguent naturellement avec l'insensé.

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

La livraison de documents divers dans tous les coins et recoins du centre-ville de Montréal, comme d'ailleurs de tous les centres-villes du continent, c'est, au fond, le nirvana économique pour tous les croisés du néolibéralisme. Car ce qui distingue cette activité des autres activités, lorsqu'on l'observe avec un œil réceptif aux signes qu'envoie l'économie, c'est ce qui suit: la loi de la jungle a force de loi.

Tous ceux qui zigzaguent entre taxis et autobus, tous ceux qui doivent composer avec les déhanchements piétonniers et les hésitations des automobilistes, sont jeunes. Ils ont dans la vingtaine, rarement au-dessus. Ils ont potassé avec l'espoir de travailler un jour dans le monde des communications ou dans l'univers du théâtre. Lorsqu'ils n'ont étudié ni l'un ni l'autre, c'est qu'ils n'ont rien étudié. Enfin, presque rien.

Tous, en tout cas, partagent une même affection: ils aiment le vélo. Ils adorent broyer la pédale parce qu'ils sont des fanas comme des fadas de la vitesse. Filer à toute vapeur, c'est leur

truc. Leur drogue. La société du temps présent le leur rend bien. A faire l'apologie de la performance, de la concurrence tous azimuts, elle a transformé ces jeunes en battants. Qu'on ne s'étonne pas après ça qu'ils roulent des mécaniques, nos coursiers à vélo. De que c'est? Les mécaniques, ce sont les épaules. Passons.

**Les jeunes aiment «se donner le plus grand plaisir possible en se maintenant juste en dessous de la ligne de mort»**

Stéphane Gougeon a le profil de l'emploi. Il a 28 ans et il a étudié la photo à l'université Concordia. Il est grand et assez costaud. Bref, il a le physique de l'emploi. D'un emploi qui exige un gabarit d'athlète. Parce que, des kilomètres, il doit en avaler de 80 à 100 par jour. On insiste: lui et les membres de cette confrérie font de 80 à 100 kilomètres par jour.

Cette histoire de 80 à 100, c'est au fond un passage obligé. C'est plus précisément ce que l'économie propre à cette activité demande, exige. Celui qui ne les sue pas, ses 80 à 100 kilomètres par jour, il éprouve des difficultés à joindre les deux bouts. Il n'arrive pas. C'est tout simple: faire 50 kilomètres par jour, c'est prendre rendez-vous avec son propriétaire pour lui signaler que ce mois-

VOIR PAGE A 8: JUNGLE

**ÉCONOMIE**

## Régional Jets: une commande de 825 millions pour Canadair

■ Lire notre reportage, page B 1

## Québec ouvre le réseau d'Hydro

Producteurs privés et provinces pourront y faire transiter leur énergie dès le 14 mars

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le réseau de distribution d'Hydro-Québec sera ouvert le 14 mars prochain aux producteurs privés québécois qui voudront vendre leur électricité aux États-Unis ou à d'autres provinces.

La même possibilité est aussi offerte aux provinces voisines, comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, si elles désirent faire transiter leur énergie sur les fils à haute tension du Québec en direction des États-Unis ou d'autres provinces, ce qui pourrait intéresser Terre-Neuve en raison de ses tentatives passées — et toujours infructueuses — d'obtenir un droit de transit à travers le Québec pour vendre de l'électricité sans intermédiaire sur le marché américain.

C'est ce qui ressort du règlement 652 «Sur les conditions et les tarifs du service de transport en gros d'électricité» qui a été publié dans la Gazette officielle du 31 décembre. Ce règlement, qui met fin au monopole d'utilisa-

VOIR PAGE A 8: HYDRO

LIRE AUSSI EN PAGE A 3

■ 60 000 abonnés d'Hydro sont encore privés de courant

**Affaire Airbus**

## Chrétien défend Rock

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Excuses ou pas, il n'est pas question que le premier ministre Jean Chrétien demande la démission de son ministre de la Justice, Allan Rock.

Le règlement à l'amiable survenu entre Brian Mulroney et le gouvernement fédéral, quelques heures à peine avant le début de l'audition de la poursuite en diffamation de 50 millions de dollars entreprise par l'ancien premier ministre, reconnaît qu'il n'y a eu «aucune intervention politique» dans l'enquête sur l'affaire Airbus, a soutenu M. Chrétien, hier, à l'issue de la rencontre de son conseil des ministres. Par conséquent, il ne voit pas pourquoi M. Rock devrait abandonner son poste.

La poursuite, entamée il y a 14 mois, faisait suite à la publication d'une demande d'aide de la Gendarmerie royale du Canada auprès des autorités suisses. La GRC voulait avoir accès à certains comptes bancaires qui auraient servi aux versements de pots-de-vin à la suite de la vente d'avions Airbus à Air Canada en 1988. La lettre écrite par la police fédérale et revue par le ministère de la Justice affirmait que M. Mulroney était associé à cette fraude, laissant du même coup entendre qu'il était coupable.



Jean Chrétien

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

## • LES ACTUALITÉS •

# Où mettre les enfants de la maternelle ?

*L'inquiétude grandit à mesure qu'approche la rentrée de 1997, date à laquelle les enfants de cinq ans iront en classe toute la journée*

Des classes dans des parcs industriels ou dans des centres commerciaux, des maternelles regroupées dans un même immeuble, ce sont là quelques scénarios évoqués par des commissions scolaires, inquiètes de la façon dont se fera l'implantation des maternelles cinq ans à temps plein.

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

L'inquiétude grandit chez plusieurs commissions scolaires qui se plaignent de ne pas recevoir de « signal clair » de la part du ministère de l'Éducation concernant l'implantation d'un réseau de maternelles à temps plein pour l'automne prochain.

Mais au ministère, on maintient

toujours le même échéancier malgré les pressions des commissions scolaires: la ministre Pauline Marois doit annoncer à la fin de janvier les différents plans d'action qui appuieront la mise en place de sa réforme de l'éducation, réforme qui comprend le développement des services préscolaires.

La ministre, actuellement en congé, doit étudier la semaine pro-

chaine différents scénarios qui lui sont soumis, dont celui de l'étalement possible des échéanciers, précise un attaché politique de son cabinet, Sylvain Tanguay. Mais « la volonté de tout implanter pour septembre prochain est maintenue », ajoute-t-il.

Selon les informations actuellement disponibles, le ministère engagerait entre 2000 et 2500 nouveaux professeurs pour offrir la maternelle à temps plein aux enfants de cinq ans, au coût de 100 millions de dollars (rappelons que l'immense majorité des enfants québécois de cet âge fréquentent la maternelle à demi-temps).

Cette somme sera récupérée en effectuant une refonte de la politique

familiale. On présume pour le moment qu'une partie des sommes dévolues aux garderies serait utilisée puisque les enfants de cinq ans passeraient maintenant la journée en maternelle.

« On nous dit que l'embauche des enseignants sera financée », explique la présidente de la Fédération des commissions scolaires, Diane Drouin. « Mais il faut aussi acheter du matériel didactique, aménager des locaux, assurer le transport des élèves. Sans parler des endroits où l'on manque de locaux. Si on veut offrir le service, il faut se donner les moyens de le faire pour vrai. Or, si la mise en place d'un tel programme pour septembre apparaît possible dans cer-

tains milieux, elle sera très difficile ailleurs. »

« Il y a beaucoup d'insécurité actuellement face à ce projet », ajoute-t-elle, un projet pourtant salué comme essentiel.

« Ce serait beaucoup plus simple de tout implanter en 1998, explique de son côté Carole Filiatreault, vice-présidente de la commission scolaire des Mille-Îles. Car s'il faut tout installer pour septembre sans financement adéquat, nous serons obligés de présenter un budget déficitaire. »

Mme Filiatreault préside également l'Association des commissions scolaires de Laval-Laurentides-Lanaudière, qui regroupe neuf des quinze commissions scolaires de ces régions. Elle évalue qu'au total, le projet de maternelles cinq ans à temps plein nécessitera l'implantation de 300 nouvelles classes dans son secteur.

« Les parents commencent à nous demander où iront les enfants, l'inquiétude grandit », ajoute-t-elle.

Dans le sud de Laval, on trouve plusieurs écoles avec des locaux libres, explique-t-elle, quoique ces écoles ne soient pas toujours situées là où se trouvent les jeunes enfants.

Mais le problème s'aggrave au

nord de Laval, dans les Laurentides et dans certains secteurs de Lanaudière, où l'on manque déjà de locaux dans les écoles.

Les commissions scolaires jonglent elles-mêmes avec différentes possibilités: installer des classes dans des centres commerciaux, dans des parcs industriels, déplacer des cinquième et sixième années dans des écoles secondaires.

Ou encore, « pour réduire les coûts, les commissions scolaires devront peut-être créer de grosses écoles de maternelle en rassemblant plusieurs maternelles au même endroit », dit-elle.

Mais dans un tel cas, la notion d'école de quartier perd son sens, reconnaît-elle.

La commission scolaire des Patriotes à Saint-Eustache va même plus loin: dans une résolution adoptée le 17 décembre dernier, le conseil des commissaires fait valoir qu'il devra investir un million de dollars à même ses propres fonds pour louer et équiper les locaux requis pour 40 nouvelles classes de préscolaire.

Dans un tel contexte, la commission scolaire déclare qu'elle procédera à l'implantation du nouveau service seulement quand « elle aura l'assurance d'un financement adéquat ».

**Il faudra embaucher jusqu'à 2500 professeurs pour offrir la maternelle à temps complet**

**MODIFICATIONS AU**

## RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI :

Les modifications apportées au Régime d'assurance-emploi sont maintenant en vigueur depuis le 5 janvier 1997. Le nouveau régime a remplacé l'ancien Régime d'assurance-chômage le 1<sup>er</sup> juillet 1996.

L'assurance-emploi procure une protection de base du revenu des Canadiens et des Canadiennes, en plus d'offrir de nouvelles prestations de soutien au réemploi aux personnes en chômage pour les aider à retourner au travail. Voici des réponses aux questions que vous pourriez vous poser concernant certains de ces importants changements.

### QUOI DE NEUF POUR LES PRESTATAIRES ?

**Les heures sont-elles maintenant prises en compte plutôt que les semaines ?**

Oui. Chaque heure travaillée rémunérée sera prise en compte aux fins d'admissibilité au Régime d'assurance-emploi. Le nombre d'heures minimum requis variera de 420 à 700 (soit l'équivalent de 12 à 20 semaines de 35 heures chacune), selon le taux de chômage de votre région.

Si vous présentez une demande après votre premier emploi ou après une absence de deux ans ou plus du marché du travail, vous devrez désormais avoir accumulé 910 heures pour être admissible.

Pour avoir droit à des prestations de maladie ou de maternité ou encore à des prestations parentales, vous devrez avoir accumulé un minimum de 700 heures de travail.

**Pendant combien de temps puis-je recevoir des prestations d'assurance-emploi ?**

Le nombre maximum de semaines pour lesquelles des prestations sont payables varie entre 14 et 45, selon le nombre d'heures d'emploi assurable accumulées et le taux de chômage de votre région.

**Si je travaille durant 15 heures ou moins par semaine, suis-je couvert désormais en vertu du Régime d'assurance-emploi ?**

Oui. Aucun nombre d'heures ni montant gagné minimum par semaine ne seront exigés pour que l'emploi soit assurable. Toutes les heures travaillées seront prises en compte et les cotisations s'appliqueront sur chaque dollar gagné. Toutefois, si vous gagnez 2 000 \$ ou moins par année, vos cotisations vous seront remboursées au moment de remplir votre déclaration de revenus.

**Le fait d'avoir déjà reçu des prestations peut-il influencer sur de futures prestations ?**

Oui. Le taux normal des prestations est de 55 % de votre rémunération assurable. Celui-ci pourrait être réduit de 1 % pour chaque tranche de 20 semaines de prestations versées depuis juillet 1996. Le taux de prestations pourrait être réduit jusqu'à 50 % du salaire assurable après 100 semaines de prestations. Cet ajustement au taux des prestations s'appelle la règle de l'intensité.

À NOTER : La règle de l'intensité ne s'applique pas aux personnes bénéficiant du supplément de revenu familial, de prestations de maladie ou de maternité ou encore de prestations parentales.

**Qui peut bénéficier du nouveau supplément de revenu familial ?**

Les prestataires, ayant des enfants à charge, qui reçoivent la prestation fiscale pour enfants et dont le revenu familial est inférieur à 25 921 \$ sont admissibles au nouveau supplément de revenu familial. Les prestataires admissibles recevront jusqu'à 65 % de leur rémunération assurable. Toutefois, le taux de prestations maximal demeurera de 413 \$ par semaine pour tous les prestataires.

**Y aura-t-il quelque changement que ce soit dans mes déductions au titre des cotisations d'assurance-emploi à partir de janvier ?**

Oui. Le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 1997 est moins élevé que l'an dernier. Toutefois, à compter de janvier, vous remarquerez une différence dans la façon de déduire vos cotisations au cours de l'année. Il n'y a plus de maximum assurable hebdomadaire de 750 \$ sur votre rémunération assurable. Les cotisations sont maintenant payables sur chaque dollar gagné jusqu'à concurrence d'un montant maximal annuel de 39 000 \$. Une fois ce montant atteint, vous n'aurez plus de cotisations à payer. Par exemple, si votre salaire annuel est de 58 500 \$, vous payerez toutes vos cotisations d'assurance-emploi dans les huit premiers mois et n'aurez aucune cotisation à payer pour le reste de l'année.

**Puis-je gagner plus qu'avant sans perdre des prestations ?**

Oui. Tous les prestataires, quel que soit leur revenu, peuvent gagner jusqu'à 50 \$ par semaine ou 25 % de leurs prestations habituelles, le montant le plus élevé s'appliquant, sans voir leurs prestations réduites.

**Quelles sont les nouvelles prestations de soutien au réemploi ?**

Le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour établir de nouvelles prestations de soutien au réemploi pour aider les Canadiens et les Canadiennes à réintégrer le marché du travail.

Ces prestations peuvent comprendre les mesures suivantes : subventions salariales ciblées pour inciter les employeurs à offrir une expérience en milieu de travail pouvant mener à un emploi à long terme; aide au travail indépendant pour aider les personnes sans emploi à démarrer leur propre entreprise; partenariats pour la création d'emploi; des partenariats locaux visant à créer des emplois durables dans votre collectivité.

### QUOI DE NEUF POUR LES EMPLOYEURS ?

La méthode de déclaration des données sur l'emploi a été révisée dans le cadre du nouveau Régime d'assurance-emploi. Le gouvernement du Canada et les employeurs ont collaboré à mettre en place un système simplifié de déclaration des données. Une trousse d'information a été envoyée à tous les employeurs. Si vous ne l'avez pas reçue, veuillez communiquer avec le Centre de ressources humaines du Canada le plus près.

**En quoi diffère le Relevé d'emploi ?**

En règle générale, vous devrez déclarer, pour chaque employé, uniquement les premier et dernier jours de travail, le nombre total d'heures travaillées au cours des périodes de paye des 53 dernières semaines et la rémunération assurable totale des 27 dernières semaines.

**Qu'est-ce que le nouveau système basé sur les heures de travail ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, chaque heure travaillée et rémunérée est assurable. Autrement dit, le revenu de tous les travailleurs est maintenant assurable.

**Les cotisations sont-elles maintenant calculées différemment ?**

Oui. Elles sont maintenant calculées d'après chaque dollar de rémunération assurable, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel de 39 000 \$ plutôt que d'un maximum hebdomadaire.

**En quoi consiste le nouveau programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs ?**

Si vous êtes un petit employeur et qu'en 1996 vous avez payé moins de 60 000 \$ en cotisations de l'employeur, vous aurez droit à un remboursement en 1997 et 1998, si votre facture de cotisations augmente de 250 \$ ou plus.

### APPLICATION PLUS SÉVÈRE DES PÉNALITÉS

Aux termes du Régime d'assurance-emploi, les prestataires coupables de fraude devront satisfaire à des règles d'admissibilité plus sévères. Un plus grand nombre d'heures de travail seront nécessaires pour présenter de nouvelles demandes et les pénalités financières augmenteront.

Les employeurs qui participent à une fraude feront également face à des pénalités plus sévères pouvant s'élever jusqu'à 12 000 \$ par infraction ou au total des pénalités imposées au prestataire dans le cas de collusion.

Si vous avez fait une erreur de bonne foi et avez oublié de nous en informer, il n'est pas trop tard pour le faire. En vertu de notre politique concernant la divulgation volontaire, nous pouvons annuler toute pénalité ou poursuite, advenant que le cas ne fasse pas déjà l'objet d'une enquête.

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

- Composez sans frais le 1 800 276-7655 pour obtenir votre brochure sur le nouveau Régime d'assurance-emploi du Canada (ATME : 1 800 465-7735).
- Passez au Centre de ressources humaines du Canada le plus près, dont l'adresse figure dans la section du gouvernement du Canada de votre annuaire téléphonique, sous la rubrique « Développement des ressources humaines Canada ».
- Consultez notre site Internet au <http://www.hrhc-drhc.gc.ca>

## Angoissant début de session à l'UQTR

*Les étudiants réclament un décret pour forcer le retour au travail des chargés de cours*

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Les 12 000 étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières sont très inquiets alors que l'ouverture de la session d'hiver, prévue pour aujourd'hui, est reportée à une date indéterminée à cause de la grève des chargés de cours.

L'Association générale des étudiants de l'UQTR a écrit lundi au ministre du Travail pour lui demander d'adopter un décret imposant un règlement dans ce conflit de travail, conflit qui perdure depuis trois mois.

Après avoir tenu quelques journées de débrayage sporadique, les chargés de cours, qui dispensent 52 % des cours à l'UQTR, demeurent en grève générale illimitée depuis le 9 décembre.

Les étudiants font valoir que la situation actuelle « nuit de façon considérable aux droits à l'éducation des 12 000 étudiants de l'UQTR ». Selon un porte-parole de l'association étudiante, Olivier Goyet, « les conséquences [du report de la session] sont énormes ».

D'abord, même si la session d'automne est officiellement terminée, les chargés de cours n'ont pas fourni leurs évaluations. Les examens de fin de session n'ont même pas été dispensés dans plusieurs cours. Cette situation complique la vie des étudiants qui veulent s'inscrire en maîtrise, et il est possible que des étu-

dians aient échoué des cours dispensés par des chargés de cours sans être actuellement au courant.

Ensuite, si la session actuelle est reportée de deux ou trois semaines, sinon plus, elle sera d'autant plus prolongée au printemps, ce qui entraîne de nouveaux problèmes: pour plusieurs étudiants demeurant en résidence étudiante, un tel report entraînerait le paiement d'un dixième mois de loyer.

De plus, l'accès aux emplois d'été est menacé, ajoute Olivier Goyet.

Le conflit actuel concerne les conditions de travail de quelque 350 chargés de cours par session universitaire, leur intégration aux structures universitaires, mais surtout leur traitement salarial, les chargés de cours demeurant largement sous-payés par rapport aux professeurs réguliers.

Après la nomination d'un conciliateur en décembre, un médiateur, Robert Lecours, a été nommé tout juste avant Noël par le ministre du Travail pour tenter de rapprocher les parties.

Celles-ci espèrent obtenir un rapport de médiation le plus rapidement possible, mais l'université demeure actuellement fermée.

L'association étudiante a toutefois convaincu la direction de ne pas encaisser, pour le moment, les chèques des frais de scolarité émis par les étudiants. Par contre, les prêts et bourses seront versés comme prévu aux étudiants.

## La CEQ remporte une cause marathon

*Le tribunal d'arbitrage ordonne un remboursement salarial réclamé depuis 1983*

LE DEVOIR

La Centrale de l'enseignement du Québec a remporté hier une victoire attendue depuis des lunes lorsqu'un tribunal d'arbitrage lui a donné raison dans sa contestation de dispositions de la loi 111, adoptée par le gouvernement du Québec en... 1983.

En vertu de la décision, les membres de la CEQ touchés devraient récupérer deux journées de salaire et les intérêts s'étant accumulés depuis leur suppression, il y a quatorze ans. Le syndicat a d'ailleurs enjoint hier aux commissions scolaires, aux cégeps et au gouvernement de se plier immédiatement au verdict.

La cause marathon tirait son origine de l'adoption par Québec, en février 1983, de la loi 111 forçant le retour au travail des employés du secteur de l'éducation qui faisaient la grève pour protester contre deux autres lois, la 70, qui réduisait leurs salaires, et la 105, qui fixait unilatéralement leur rémunération et leurs conditions de travail pour trois ans. La loi 111 prévoyait notamment, en plus de fortes amendes et de l'arrêt du pré-

vement des cotisations syndicales, la suppression de deux journées de salaire par jour de grève. Plusieurs condamnations ont été prononcées par des tribunaux à cet égard.

La CEQ avait toutefois remporté d'importantes victoires judiciaires par la suite, notamment à l'occasion d'un jugement qui est demeuré célèbre: en 1990, la Cour suprême statuait que les lois 70 et 105 étaient inconstitutionnelles parce qu'elles n'avaient pas été traduites en anglais.

Depuis, la Cour d'appel du Québec a reconnu que la loi 111, puisqu'elle avait pour effet l'application de deux lois inconstitutionnelles, était elle-même inconstitutionnelle. La Cour suprême a ensuite refusé d'entendre une demande d'appel de cette décision faite par le gouvernement du Québec, ce qui a permis aux syndiqués accusés d'éviter 2,7 millions en amendes et de récupérer 30 millions en salaires.

Plus récemment, la CEQ a réclamé, par voie de grief, le remboursement des deux jours de salaire supprimés illégalement. Hier, le tribunal d'arbitrage qui a entendu le grief lui a donné raison.



Développement des ressources humaines Canada

Human Resources Development Canada

Canada

LE DEVOIR

# MONTREAL

Le livre de l'année!

**QUÉBEC**  
 FIDES  
 LE DEVOIR  
 1997

EN BREF

## Les Alouettes au bord du gouffre

(PC) — La Ligue canadienne de football envisage la possibilité d'annuler la concession des Alouettes de Montréal, qui éprouve des difficultés financières. Une rencontre aura lieu, demain à Toronto, entre les responsables de la ligue et ceux de l'équipe. Selon le quotidien torontois *The Globe and Mail*, les instructeurs de l'équipe n'ont pas été payés depuis au moins sept semaines et l'équipe doit 500 000 \$ à divers créanciers de la communauté montréalaise. L'organisation a perdu deux millions au cours de la dernière saison. «Les Alouettes ont de très sérieux problèmes, a confié une source anonyme citée dans l'article. On peut dire qu'ils sont sur le point de mourir — encore une fois. C'est un gâchis.» L'équipe montréalaise avait cessé ses activités une première fois en 1987, mais elle a effectué un retour l'an dernier lorsque les propriétaires Michael Gelfand et Jim Speros ont démenagé la concession des Stallions de Baltimore à Montréal.

## Beaconsfield aura son viaduc

(Le Devoir) — Victoire pour les citoyens de Beaconsfield. Le ministère des Transports du Québec a confirmé hier qu'un viaduc sera construit à l'intersection meurtrière de l'autoroute 20 et de l'avenue Woodland. Les citoyens réclamaient depuis des lustres la construction d'un viaduc à cet endroit, où une dizaine d'automobilistes ont perdu la vie au cours des six dernières années. Le projet prévoit que l'autoroute 20 passera sous le viaduc, ce qui éliminera complètement les risques d'accidents. Selon Gary Grant, du groupe de pression Action 20, c'est la solution idéale. Le coût des travaux est estimé à 20 millions de dollars. La Ville de Beaconsfield y participera à raison de deux millions.

## De l'aide pour l'opposition

(Le Devoir) — Après avoir été conseiller municipal au sein du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) et après avoir été l'un des premiers artisans de Vision Montréal, le parti du maire Pierre Bourque, Jean Roy a décidé hier de se joindre aux conseillers indépendants Daniel Boucher et Hubert Deraspe. M. Roy, qui avait claqué la porte du RCM et de Vision Montréal, assistera les deux conseillers indépendants dans leurs travaux quotidiens à l'hôtel de ville de Montréal. Les conseillers Deraspe et Boucher, élus sous la bannière de Vision Montréal, avaient claqué la porte l'automne dernier.

## Appel à la bombe

(PC) — Une alerte au véhicule piégé a été lancée hier dans un quartier de Montréal, mais aucune bombe n'a finalement été découverte. Après plusieurs heures de travail minutieux, les experts en explosifs n'ont rien trouvé à l'intérieur des colis laissés dans la mini-fourgonnette abandonnée dans le stationnement d'un bar situé près d'une station de métro. Un appel anonyme placé au 911 au début de la nuit faisait état de la présence de 40 kilos de dynamite dans le véhicule qui avait été volé. L'opération policière a entraîné la fermeture de trois stations de métro pendant près de six heures et l'évacuation d'une vingtaine de familles du secteur.

## Criblé de balles

(PC) — Un homme d'une cinquantaine d'années a été trouvé sans vie tôt hier matin dans un logement de la métropole. C'est un passant qui en a fait la découverte alors qu'il a aperçu au travers d'une fenêtre le corps ensanglanté de la victime. À leur arrivée sur les lieux, les policiers ont indiqué que l'homme avait été tué par balles.

# Rien ne va plus dans les urgences

Hier, 634 malades étaient toujours refoulés dans les corridors des hôpitaux

La situation est chaotique dans plusieurs urgences de la métropole, où s'entassaient hier 16 % plus de patients qu'à pareille date l'an dernier. À tel point que la Régie de la santé de Montréal remet en question la politique de fermeture de lits qui frappe les hôpitaux durant les périodes des Fêtes et les congés.

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

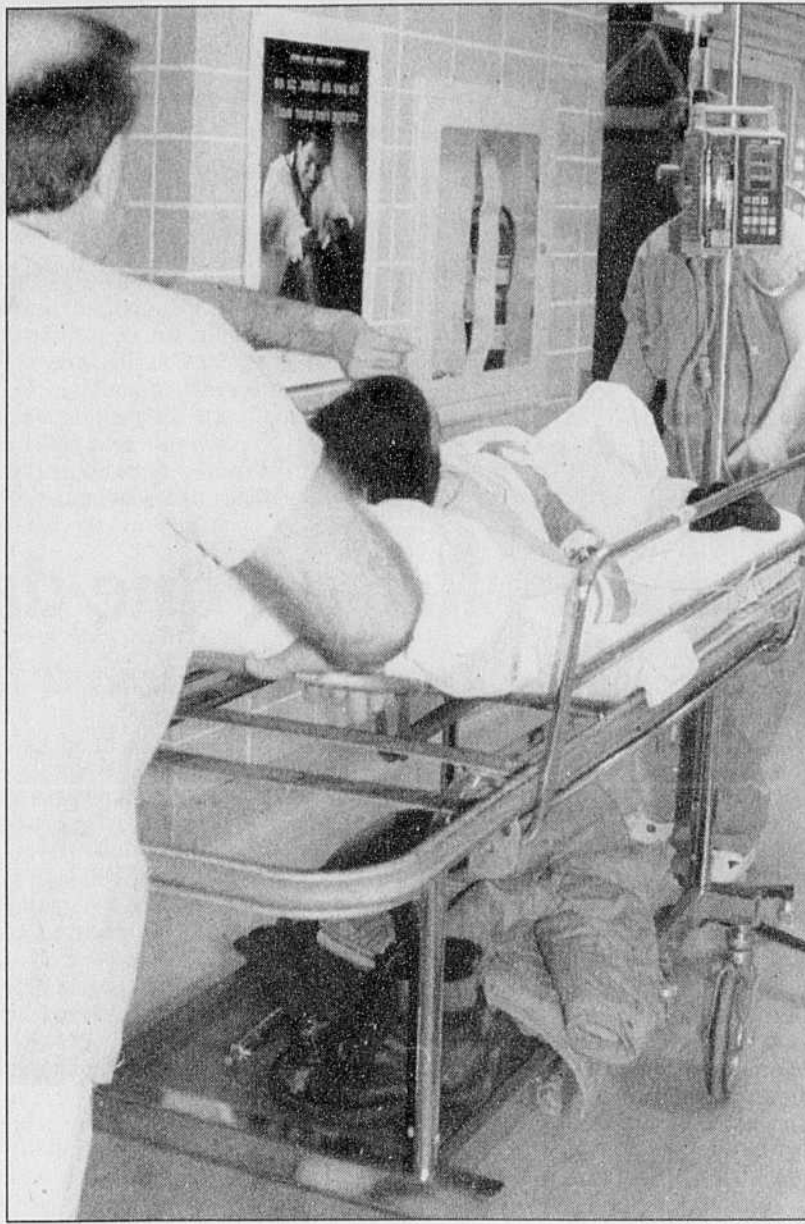
La situation demeure difficile dans toutes les urgences de la métropole où l'on a reçu pendant les Fêtes un nombre plus élevé de 16 % de patients à l'urgence et observé une hausse de 20 % des transports ambulanciers. Hier, pas moins de 634 personnes, surtout affectées par des problèmes pulmonaires et cardiaques, étaient toujours refoulées dans les corridors des urgences montréalaises.

On aura rarement connu un début d'année aussi chaotique dans les urgences de la région. À tel point que les autorités de la Régie régionale de la santé parlaient hier d'une «congestion généralisée» des urgences du réseau. Pas moins de 634 patients étaient alités sur des civières, hier, dont 51 depuis plus de 48 heures.

«On peut parler d'une congestion générale de toutes les urgences avec des pointes marquées dans le nord de l'île, à Maisonneuve-Rosemont et dans l'Ouest», a tracé hier Louis Côté, responsable des relations avec la communauté à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Si la situation s'est quelque peu améliorée hier à Laval et au centre-ville en cours de journée, elle empirait à l'hôpital du Sacré-Cœur et à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, où l'on a dû recourir à des mesures spéciales pour contrôler l'affluence.

À Sacré-Cœur, où l'urgence reçoit d'ordinaire 35 patients sur civière, pas moins de 74 malades ont été alités dans les corridors au cours de la journée d'hier. «C'est monté en flèche au cours de la journée. On avait 58 patients hier soir [lundi]. Nous venons d'ouvrir une vingtaine de lits pour répondre à la demande», a expliqué hier Sylvie Doré, responsable des communications pour cet hôpital.



La Régie régionale de la santé et des services sociaux parle d'une congestion généralisée des salles d'urgence de la métropole.

## Refolement des patients de Laval et Lanaudière

La Régie régionale de Montréal soutient que plusieurs cas d'intoxication chez des personnes affectées par les pannes d'électricité dans Lanaudière ont été recensés à Sacré-Cœur. On observe aussi un refolement des patients de Laval, que l'on incite à ne plus se présenter à l'urgence de la Cité de la santé, engorgée depuis le 2 janvier.

La même frénésie a frappé l'hôpital Maisonneuve-Rosemont où une multitude de patients aux prises avec des complications cardiaques et pulmonaires ont pris d'assaut l'urgence. Pas

moins de 70 patients y emplissaient les corridors, alors que la capacité y est de 30 civières. Malgré la réouverture de 106 lits fermés durant le congé des Fêtes, on n'était pas encore en mesure de résorber cet engorgement hier après-midi. Huit nouveaux lits ont été libérés en après-midi pour permettre l'hospitalisation de patients arrivés par ambulance.

«Il y a toutes sortes de problèmes. Sur 32 hospitalisations, 19 ont eu lieu en pneumologie aujourd'hui. Plusieurs malades pulmonaires chroniques ont eu des complications à cause de la grippe et du froid», a-t-elle expliqué. Seul grand hôpital de l'est de l'île, Maison-

neuve-Rosemont a reçu en moyenne 43 ambulances par jour depuis le 22 décembre 1996, un score jamais égalé. Habitée à accueillir 25 ambulances par jour, l'urgence de cet hôpital a vu ce type d'urgences grimper à 34, l'an dernier, après la fermeture de plusieurs hôpitaux. Dans l'ouest de l'île, la situation demeure difficile à l'hôpital du Lakeshore où 47 patients sont hébergés dans une urgence dont la capacité maximale est de 28 civières. Urgences Santé a reçu l'ordre hier de ne plus y envoyer de patients, ni à Sacré-Cœur, ni à Maisonneuve-Rosemont.

Au centre-ville, la congestion a commencé à se résorber dans les salles d'urgence du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), où le nombre de patients dans les corridors est passé de 160 à 120 entre lundi et mardi. «On retourne tranquillement à la normale», a dit Michel Larivière, directeur du pavillon Hôtel-Dieu, en ajoutant que 350 lits, fermés durant les Fêtes, ont été rouverts dans les trois pavillons du CHUM.

## Remise en cause des fermetures de lits

Selon Louis Côté, la congestion observée dans les urgences est sans précédent et l'on reconnaît que la fermeture de plusieurs hôpitaux au cours de la dernière année n'y est pas étrangère. Au surplus, la saison de la grippe a pris son envol deux semaines plus tôt que prévu, en pleine période de fermetures temporaires de lits durant les Fêtes. «Avant, il y avait 9000 lits à Montréal et il n'y en aura plus que 6000 dans 18 mois. Il faudra donc fonctionner différemment en évitant de grandes fermetures de lits pendant les Fêtes et les congés scolaires. Il faudra arriver à fonctionner avec un taux d'occupation de 85 % de nos lits», a-t-il fait valoir.

À la Cité de la santé, on a enfin connu une accalmie hier. Le nombre de patients alités a chuté de 80 à 52 en 24 heures, après que la population eut été pressée de ne plus se présenter à l'urgence mais plutôt dans les CLSC et les cliniques privées pour des problèmes mineurs reliés à la grippe.

Tous les hôpitaux et les régies de la santé ont de nouveau invité la population à frapper d'abord aux portes des cliniques ou des CLSC pour des symptômes de la grippe, sauf pour les nourrissons de moins de trois mois, les personnes âgées ou celles déjà affaiblies par une maladie.

# Le courant n'a toujours pas été rétabli chez 60 000 abonnés d'Hydro-Québec

LE DEVOIR

Environ 60 000 abonnés d'Hydro-Québec, dont 40 000 dans la seule région de Lanaudière, étaient toujours privés d'électricité, hier, à la suite des dommages causés par le verglas au cours du week-end dernier.

Dans Lanaudière, où 10 000 kilomètres de lignes et 200 000 poteaux sont complètement glacés, le service pourrait ne pas être rétabli avant vendredi pour certains abonnés. C'est donc dire que des familles passeront quatre, voire cinq jours sans électricité.

Dans la région des Basses-Laurentides, où 12 000 clients d'Hydro-Québec vivaient toujours dans le noir et le froid hier, l'électricité devait être rétablie aujourd'hui. Même scénario dans le secteur Mille-Îles (Saint-Eustache,

Repentigny), où 8000 foyers retrouveront la lumière et la chaleur aujourd'hui.

Hydro-Québec réussit en moyenne à rétablir le courant dans 20 000 foyers à chaque jour. Environ 300 équipes de monteuses de lignes — quelque 1000 personnes — sont à l'œuvre pour faire du travail de déglacage et tenter de rétablir le service dans les meilleurs délais. De nombreuses branches d'arbres et des arbres sont tombés sous le poids de la glace et ont brisé des fils électriques et des poteaux tout le long du réseau. À certains endroits, ce sont des pylônes métalliques qui ont littéralement pliés.

Le travail de déglacage est particulièrement long. On peut compter jusqu'à une heure avant de parvenir à déglacer un interrupteur compte

tenu de l'épaisseur de la glace qui recouvre les équipements. Un porte-parole d'Hydro-Québec a indiqué sur les ondes de RDI que la couche de glace recouvrant les fils et l'équipement de la société d'Etat atteignait une épaisseur de cinq à six centimètres par endroits. C'est quatre à cinq fois plus que ce que peut supporter l'équipement d'Hydro-Québec.

Jusqu'à présent, il en a coûté environ cinq millions de dollars à Hydro-Québec pour réparer les dommages à ses installations.

Michel Taillon, directeur principal du service à la clientèle chez Hydro-Québec, a indiqué hier que la situation était vraiment «inhabituelle», «exceptionnelle».

Entre-temps, une centaine de bénévoles et de permanents de la Croix-

Rouge s'affairent toujours hier à venir en aide aux familles privées d'électricité. Jusqu'à maintenant, près de 700 personnes ont trouvé refuge dans 27 centres d'hébergement. Dix-sept d'entre eux sont encore en activité. La Croix-Rouge estime devoir maintenir l'aide à la population encore quelques jours, probablement jusqu'à la fin de la semaine.

Avec PC

Vêtements  
sports et  
manteaux  
isolants.

30%  
de rabais

\*sur marchandises  
sélectionnées

**Blacks**  
INTERNATIONAL

1101, rue Laurier Ouest  
Outremont (Qc) H2V 2L3  
Tél.: (514) 271-1314  
3525, ch. Queen-Mary  
Montréal (Qc) H3V 1H9  
Tél.: (514) 739-4451

# CEPSUM

- Centre sportif multifonctionnel
- Ouvert à tous
- Salle d'entraînement moderne
- Devenez membre

Inscription d'hiver  
dès maintenant

2100, Édouard-Montpetit  
Édouard-Montpetit

343-6150

20 ANS  
D'ACTION  
AVEC VOUS!

Université de Montréal  
Services aux étudiants  
Service des sports



doice  
**DANCE**

GRANDE VENTE  
jusqu'à 60%  
DE RÉDUCTION  
SUR TOUTE NOTRE  
MARCHANDISE

277, av. Laurier O.  
• 270-6154

413, St-Jacques O.  
• 844-9125

Centre de Commerce Mondial

LA MENUISERIE ILLUSTRÉE

Seconde édition  
178 p., 25,15 \$

Ross C. Cramlet

Ce manuel est conçu pour rencontrer les besoins des écoles polyvalentes et pour répondre aux besoins des adultes qui désirent une information fondamentale et un guide sur l'utilisation des outils manuels. Ce manuel est consacré entièrement aux problèmes de la planification du travail et aux techniques d'utilisation des outils.

Dans ce manuel, tous les procédés sont présentés par des illustrations. L'aide et les conseils d'experts furent obtenus pour la publication de cet ouvrage. Dans plusieurs cas, les illustrations présentées dans ce manuel remplacent le texte.

GUÉRIN, éditeur ltée  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2  
Téléphone: (514) 842-3481  
Télécopieur: (514) 842-4923  
Adresse Internet:  
www.vigie.qc.ca/LIDEC

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

### Ottawa relance le programme d'infrastructures

Le fédéral propose d'ajouter 425 millions aux 175 prévus en 1997

Ottawa a confirmé qu'il était prêt à injecter quatre cents millions supplémentaires au programme national d'infrastructures, ce qui représenterait une enveloppe totale de 1,8 milliard pour 1997 si les provinces et les municipalités égalaient l'offre fédérale. Déjà le Bloc québécois estime que cette mesure, insuffisante pour stimuler l'emploi, ne représente qu'un bonbon électoral.

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral a proposé aux provinces de reconduire le programme national d'infrastructures pour une période d'un an, a confirmé hier le président du Conseil du trésor, Marcel Massé.

Ottawa est disposé à ajouter 425 millions aux 175 millions déjà prévus pour l'année 1997. M. Massé a fait

part de cette offre dans une lettre qu'il a transmise aux provinces le 27 décembre dernier.

Le programme initial d'infrastructures, d'une durée de trois ans, une promesse électorale des libéraux, tire à sa fin. En vertu d'une entente tripartite, il a été financé par Ottawa, les provinces et les municipalités. Ottawa a toujours maintenu que ce programme, dont le coût initial s'élevait à deux milliards de dollars, avait créé 100 000

emplois, chiffre contesté par le Vérificateur général, Denis Desautels.

Si les provinces et les municipalités sont d'accord pour financer leur part, l'enveloppe totale pourrait s'élever à environ 1,8 milliard cette fois-ci, estime M. Massé.

Et à première vue, la réaction des provinces est plutôt favorable.

«Pour le Québec, nous avons une réponse très préliminaire qui nous indique qu'ils sont prêts à négocier les modalités.»

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral est prêt à accorder environ 150 millions au Québec.



Marcel Massé

Selon le ministre, le report de ce programme pour une période d'un an n'a rien à voir avec l'imminence d'une élection.

«C'est plutôt relié au taux de chômage qu'aux prochaines élections. Le taux de chômage dans le secteur de la construction est d'environ 14 %», a expliqué M. Massé aux journalistes.

Le chef du Bloc québécois Michel Gauthier demeure sceptique. Selon lui, cette offre n'est rien d'autre qu'un nouveau bonbon électoral, a-t-il protesté par voie de communiqué.

Qualifiant cette mesure de «trop modeste et d'insuffisante pour palier le problème endémique du chômage», M. Gauthier estime que les libéraux vien-

nent de se rendre compte qu'ils n'ont rien fait de concret pour la relance de l'emploi.

Les premiers ministres provinciaux et leurs ministres des Finances ont déjà manifesté un certain intérêt pour prolonger ce programme, mais le tour n'est pas encore joué. Certaines provinces voudraient que le programme cible la recherche et le développement; d'autres, les routes, et d'autres encore, l'autoroute de l'information.

Puisque le financement de la dette coûte moins cher grâce à la baisse des taux d'intérêt, le gouvernement fédéral a réussi à trouver 425 millions, a expliqué M. Massé.

Cette nouvelle mise de fonds ne devrait pas bousculer les cibles qu'Ottawa s'est fixées pour réduire le déficit ni alourdir la dette, a-t-il conclu.

L'accès à l'école anglaise

### Des Canadiens contournent la clause Canada Ils sont considérés en séjour temporaire au Québec

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Bon an mal an, quelque 70 enfants de citoyens canadiens qui déménagent au Québec en provenance d'une autre province sont admis à l'école anglaise au Québec sans pour autant répondre aux critères de la clause Canada.

Ces enfants sont exemptés de l'obligation de fréquenter l'école française parce que leurs parents sont considérés comme étant en séjour temporaire au Québec, soit pour leur travail, soit pour leurs études.

En règle générale, pour qu'un citoyen canadien puisse inscrire ses enfants à l'école anglaise au Québec, il doit avoir fait la majeure partie de ses études primaires en anglais au Canada, comme le stipule la clause Canada.

Quant aux étrangers qui viennent s'établir au Québec, ils doivent inscrire leurs enfants à l'école française.

Pour favoriser la venue au Québec de personnes de haut calibre recrutées par des compagnies québécoises, la loi prévoit cependant une exception pour les gens qui viennent y travailler ou y étudier de façon temporaire. Ceux-ci peuvent inscrire leurs enfants à l'école anglaise. De façon évidente, cette règle s'applique aux ressortissants étrangers.

Un projet de règlement publié le 18 décembre dans la Gazette officielle prévoit explicitement pour la première fois qu'un citoyen canadien ou un résident permanent domicilié dans une autre province peut, s'il séjourne temporairement au Québec, bénéficier du même régime. Mais contrairement à ce que Le Devoir indiquait hier, sur la foi d'informations fournies par un fonctionnaire responsable de la politique linguistique, cette possibilité existe en pratique depuis l'entrée en vigueur de la loi 101 en 1977.

La confusion vient du fait que le règlement en vigueur depuis 1977 ne précise pas si les personnes considérées en séjour temporaire doivent être des ressortissants étrangers ou si elles peuvent être des citoyens canadiens.

Le nouveau projet de règlement fait cependant la distinction entre les deux catégories en précisant les conditions et les modalités s'appliquant à chacune, ce qui laisse l'impression de nouveauté.

Selon le responsable du dossier au ministère de l'Éducation, Robert Pleau, on dénombre bon an mal an environ 70 enfants admis à l'école anglaise au Québec en vertu de la règle du séjour temporaire et dont les parents sont citoyens canadiens ou résidents permanents, contre quelque 400 admis en vertu des mêmes règles mais provenant de l'étranger.

M. Pleau précise que plusieurs de ces 70 enfants pourraient être admis à l'école anglaise en vertu de la clause Canada mais que leurs parents préfèrent utiliser la procédure des séjours temporaires, plus simple et plus rapide.

Cette situation fait que deux citoyens canadiens ne sont pas traités également devant la loi. Un immigrant fraîchement débarqué à Vancouver, qui vient travailler temporairement à Montréal, peut inscrire son enfant à l'école anglaise, tandis qu'un autre ayant immigré directement au Québec ne le peut pas.

Donc, dans les faits, le projet de règlement ne change pas la situation en ce qui a trait aux citoyens canadiens. Il assouplit toutefois la règle pour les étrangers en faisant sauter la limite de six ans imposée par le règlement actuel. La permission de fréquenter l'école anglaise sera valide tant que durera le séjour temporaire au Québec.

Cette mesure ne représente pas, non plus, un élargissement notable de l'accès à l'école anglaise. En 1995, selon les données du ministère québécois de l'Immigration, à peine 0,6 % des ressortissants étrangers (91 personnes) en séjour temporaire au Québec y étaient pour plus de trois ans.

### Québec pourrait ne répondre au fédéral que dans un mois

Les municipalités se réjouissent de l'annonce du nouveau programme d'infrastructures

MARIO CLOUTIER  
LE DEVOIR

Le ministre des Finances, Bernard Landry, ne pourrait faire connaître dans un mois la réponse du Québec à la proposition du gouvernement fédéral de poursuivre son programme d'infrastructures. C'est lors de la prochaine rencontre fédérale-provinciale des ministres des Finances, prévue pour le 7 février, que M. Landry annoncerait si le gouvernement québécois est prêt à égaler la mise de fonds de 425 millions de dollars d'Ottawa pour reconduire un programme vivement souhaité par les municipalités.

Au cabinet du ministre des Finances, hier à Montréal, on expliquait que l'offre fédérale n'est parvenue que le 31 décembre et que l'on prendra tout le temps nécessaire pour l'étudier. On a d'ailleurs fait sa-

voir au président du Conseil du trésor fédéral, Marcel Massé, que la date limite du 6 janvier ne pourrait être respectée. On explique que des consultations devront avoir lieu avec les municipalités sur les 400 à 600 millions nécessaires au nouveau programme.

À Québec, on précise toutefois que des discussions à ce sujet auront sûrement lieu entre les premiers ministres qui prennent part au voyage de Team Canada en Asie, mais le conseil des ministres du gouvernement Bouchard pourrait ne pas prendre de décision avant la fin du mois. On ne manque pas de souligner cependant qu'Ottawa a attendu jusqu'à la dernière minute pour annoncer le renouvellement de ce programme, soit à la veille de l'annonce d'élections fédérales. En octobre dernier, le ministre Massé avait même déclaré qu'il n'y avait plus d'argent disponible

pour lancer le troisième volet de ce programme qui prévoit des investissements de six millions sur une période de dix ans.

La présidente de l'UMRCQ (Union des municipalités régionales de comté du Québec), Jacinthe Simard, et le président de l'UMQ, Gilles Vaillancourt, se réjouissent tout de même, de leur côté, de l'offre du gouvernement fédéral aux provinces. On étonnerait le programme des travaux d'infrastructures jusqu'en 1998 en y injectant 425 millions supplémentaires aux 175 millions non utilisés mais prévus au programme qui devait prendre fin le 1er avril prochain. Cette somme de 600 millions serait appuyée de mises de fonds équivalentes des gouvernements provinciaux et municipaux.

En outre, le troisième volet du programme de travaux d'infrastructures serait soumis aux mêmes conditions

que les deux autres. Les municipalités intéressées devront soumettre des projets qui seront examinés et jugés par les deux paliers supérieurs de gouvernement selon des critères d'admissibilité bien précis.

Les deux porte-parole des municipalités québécoises ne voient toutefois pas comment Québec pourrait refuser un programme qui, depuis 1994, a été si utile pour répondre aux besoins des municipalités et pour stimuler la création d'emplois dans un secteur difficile, la construction. Les municipalités en avaient d'ailleurs fait une demande et une résolution officielle lors du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre dernier. D'autant plus que plusieurs projets d'infrastructures de base seraient demeurés sur la table lors des deux premiers volets de ce programme: rénovation d'équipements, pavage, services d'eau...

«Les municipalités ont profité des premiers volets, indique Jacinthe Simard, en effectuant des travaux qui n'auraient pu se faire autrement. On espère que Québec va répondre de façon favorable. Ce serait difficile de justifier un refus.»

De son côté, le ministre des Affaires municipales et destinataire de la lettre envoyée par le Conseil du trésor fédéral, Rémy Trudel, n'a jamais caché son appui à un tel programme, financé en trois parts égales par le fédéral, le provincial et le municipal. Il s'agit «d'une bonne façon d'aider les municipalités», indiquait-on hier à son cabinet, mais la décision finale sera prise après discussion au conseil des ministres. La première «réunion» des membres du cabinet Bouchard en 1997 doit avoir lieu aujourd'hui par le moyen d'une conférence téléphonique.

#### EN BREF

#### Démenti du «leader fantôme»

(PC) — Le chef de l'opposition du Nouveau-Brunswick, Bernard Valcourt, a cru nécessaire de convoquer une conférence de presse, hier, afin de démentir les rumeurs quant à son avenir à la tête du Parti conservateur de cette province. De retour de vacances sur les plages du Sud, où il a, de son propre aveu, longuement réfléchi à son avenir politique, M. Valcourt a déclaré que les rumeurs quant à son départ de la politique provinciale avaient été lan-

cées par les libéraux au pouvoir à Fredericton. Il n'a cependant pas exclu la possibilité que certains membres du Parti conservateur puissent vouloir sa tête, à quelques mois du processus de révision de son leadership prévu pour le printemps. «Le poste n'est pas disponible», a-t-il dit à l'intention d'éventuels prétendants à la direction du parti. La rumeur voulait que M. Valcourt, que certains surnomment le «leader fantôme» parce qu'il est difficile à rejoindre lorsqu'il faut obtenir les réactions du leader de l'opposition, ne soit pas heureux à Fredericton et qu'il prépare un retour à la politique fédérale.

#### Dr. Robert Prescott & Associés (Omnipraticiens)

Liposuction (Anesthésie locale)  
Greffes de cheveux au laser  
Traitement des rides au laser

•Collagène •Varices •Obésité

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4  
Tél.: (514) 935-6616 Fax: (514) 933-2104

doce  
VOMO

GRANDE VENTE  
DE L'APRES-NOËL

Jusqu'à 60%  
DE RÉDUCTION  
sur nos complets,  
vestons, pantalons,  
etc.

5107, av. du Parc  
277-7558

383, St-Jacques O.  
Centre de Commerce Mondial  
281-7999



**PASTA BAR FACTORY CO. LTD**

Venez célébrer  
notre **1<sup>er</sup>**  
anniversaire

le 14 janvier  
prochain

1434, rue Crescent  
Tél.: 288-2231

LE DEVOIR

## LE MONDE

État de la réserve collective de sang

Groupe sanguin  
O+ 34%La Société canadienne  
de la Croix-Rouge

Info-collecte: 524-6724

Nouveau carnage  
au cœur d'AlgerUne voiture piégée  
fait au moins 13 morts  
et une centaine de blessés

AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — Au moins treize personnes ont été tuées et une centaine blessées, selon un bilan de sources concordantes, par l'explosion d'une voiture piégée au cœur d'Alger, semant la panique dans une capitale et ajoutant à la psychose des attentats islamistes avant le Ramadan.

Le bilan définitif de ce nouvel attentat aveugle, un des plus meurtriers commis au cours des derniers mois à Alger, riquait de s'alourdir encore au fil des heures, certains blessés étant grièvement atteints. Un premier bilan des services de sécurité a fait état de six morts et vingt blessés, la plupart gravement. Cette attaque survint après une série de massacres de civils qui ont fait au moins 43 morts en deux jours dans des villages aux abords de la capitale.

L'explosion s'est produite 14h10 locales dans la plus grande et la plus célèbre artère, la rue Didouche Mourad (ex-rue Michelet), près de la brasserie des Facultés, un lieu de passage très fréquenté, et d'un lycée. Un bus qui circulait dans la rue s'est embrasé et plusieurs autres voitures ont été touchées.

Les vitres des immeubles environnants ont été soufflées, une banque endommagée de même qu'une pâtisserie très réputée, «La Parisienne». Des éclats de métal projetés par l'explosion de la voiture (apparemment une Honda Civic) ont volé à plus de cent mètres. Des centaines d'habitants se sont enfuis dans tous les sens dans les rues adjacentes, alors que certains craignaient une nouvelle explosion, selon la tactique du «double attentat» — un second engin explosant à l'arrivée des secours — parfois utilisé par les islamistes.

De nombreux Algérois craignent une reprise des attentats, après une dizaine de jours de répit dans la capitale. Une première série d'attaques à l'explosif, visant notamment des cafés, avait fait plus de 15 morts et quelque 200 blessés à Alger, fin décembre. Ces attentats n'ont pas été revendiqués, mais portaient la marque du Groupe islamique armé (GIA) d'Antar Zouabri. Des tracts islamistes menaçant de mort les habitants et imposant le port du Hijab (voile) et placardés de nuit dans certains quartiers entretiennent la tension. Le mois de jeûne du ramadan est jugé propice à l'intensification des opérations par les groupes armés. Depuis quatre ans, cette période a été marquée par une «flambée» des attentats.

Un violent accrochage a aussi opposé hier des combattants islamistes aux forces de sécurité à Douaouda (30 km à l'ouest d'Alger), lieu d'un terrible massacre la veille. Au moins deux islamistes auraient été blessés. Des combattants islamistes ont tenté de revenir à Douaouda, où 23 civils avaient été massacrés la veille et devaient être inhumés.

EN BREF

## Des renforts contre la guérilla

Bogota (AFP) — Aujourd'hui, l'armée colombienne accueille 30 000 nouveaux soldats qu'elle versera dans les bataillons chargés de la lutte anti-guérilla, a fait savoir hier le général Gabriel Fernando Chemas, directeur du recrutement. Entre-temps, le bureau du haut-commissaire à la Paix, à Bogota, dit avoir mis la main sur un document qui indique que la guérilla projette pour 1997 d'amplifier les enlèvements, l'extorsion et la prise de contrôle d'une partie du territoire; le document évalue à 896 millions \$ (US) les sommes dont dispose la guérilla pour mener son offensive. On note dans le même document que la guérilla tentera de s'ancre davantage dans des coins de pays où la présence de l'Etat est quasi nulle.

Plus de 5000 Rwandais  
arrêtés à leur retour

Genève (AFP) — Quelque 5460 réfugiés rwandais ont été arrêtés à leur retour dans leur pays, en raison de leur participation présumée au génocide de 1994, a indiqué hier un porte-parole de l'ONU à Genève. Par ailleurs, des centaines de milliers de réfugiés rwandais se trouvent toujours dans l'est du Zaïre, principalement dans les régions de Tingi Tingi, d'Amisi et de Shabunda, selon un porte-parole du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Le 24 décembre, le Haut commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR) avait fait état de l'arrestation de 1600 réfugiés, accusés d'avoir participé au génocide qui fit un demi-million de morts il y a deux ans et demi, à leur retour au Rwanda.

Suisse: un fonds pour  
les avoirs juifs en déshérence

Zurich (Reuters) — Le Conseil fédéral suisse s'est déclaré hier favorable à l'ouverture immédiate d'entretiens avec les banques et les associations juives sur la question des fonds en déshérence déposés en Suisse par les victimes de l'Holocauste. «Le Conseil fédéral est décidé à faire toute la lumière, sans aucune restriction, sur l'attitude de la Suisse avant, pendant et après la Deuxième Guerre mondiale», a notamment déclaré le vice-chancelier de la Confédération Achille Casanova dans un communiqué lu à la presse et reproduit par l'agence télégraphique ATS. La Suisse «est prête à assumer son passé sans complaisance envers elle-même (...) et attend donc que sa bonne foi ne soit pas mise en doute» a-t-il ajouté, critiquant ainsi implicitement les propos de certaines associations juives ayant menacé de lancer un appel au boycottage des banques suisses. En Israël, le président de l'Agence juive, Avraham Burg, a repoussé la proposition.

Les touristes japonais affluent  
à Hong-Kong, à Las Vegas  
et au Caire

Tokyo (AFP) — Le nombre des Japonais voyageant à l'étranger devrait atteindre cette année 17,5 millions, en hausse de 4,8 %, soit un nouveau record pour la sixième année consécutive, a annoncé hier le Japon Travel Bureau. Le JTB a précisé que l'augmentation était plus faible que celle enregistrée l'année précédente (9,2 %) mais qu'elle indiquait une demande stable parmi ceux qui se sont déjà rendus à l'étranger. Hong-Kong, qui reviendra à la Chine en juillet, a été une des destinations les plus populaires, avec Las Vegas et l'Égypte. Le nombre des étrangers visitant le Japon devrait augmenter en 1997 de 9,1 % par rapport à l'année passée pour atteindre 4,2 millions, chiffre marqué par l'augmentation du nombre de visiteurs venant des autres pays d'Asie.

## «Newt» est réélu président de la Chambre

Le représentant républicain fait encore l'objet d'une enquête sur les informations erronées qu'il a fournies à la commission d'éthique parlementaire

Newt Gingrich est devenu hier le premier républicain en 68 ans à être reconduit pour un deuxième mandat à la tête de la Chambre basse des États-Unis. L'opposition démocrate avait espéré un moment bloquer sa réélection en misant sur une controverse impliquant son intégrité.

AGENCE FRANCE-PRESSE

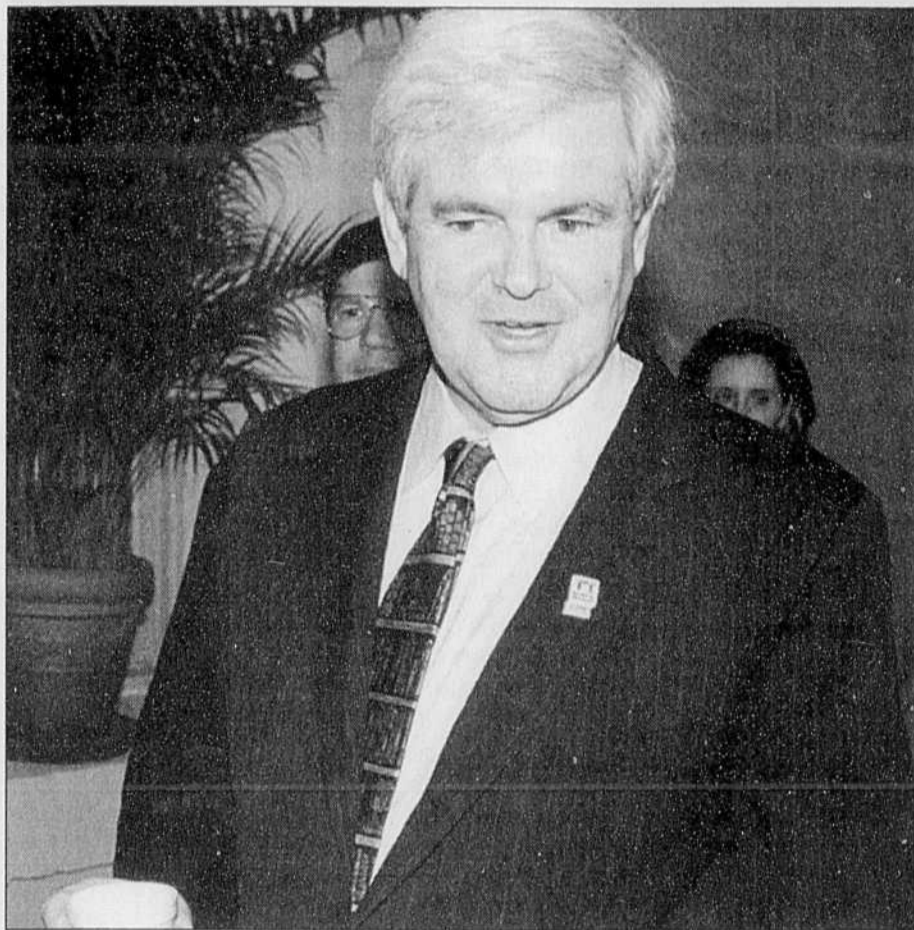
Washington — Le républicain Newt Gingrich a été réélu hier président de la Chambre des représentants, en dépit des accusations de fraude fiscale et de mensonges portées contre lui, au premier jour de la rentrée parlementaire du 105<sup>e</sup> Congrès américain.

M. Gingrich a obtenu 216 voix contre 205 pour le leader de la minorité démocrate Richard Gephardt. Seuls neuf républicains, parmi les 435 représentants de la Chambre, ont fait défection, choisissant l'abstention ou portant leurs voix sur des collègues non candidats à la présidence.

M. Gingrich, 53 ans, est le premier républicain en 68 ans, à être reconduit pour un deuxième mandat à la tête de la Chambre basse.

Le président Bill Clinton devait l'appeler «sous peu» pour le féliciter, a affirmé un porte-parole de la Maison-Blanche, Mary Ellen Glynn.

Sa réélection au poste de «speaker» — constitutionnellement second en ordre de succession à la présidence — avait un moment semblé en doute après qu'il eut recon-



MIKE THEILER REUTERS

Newt Gingrich, député de Géorgie et homme de controverse.

nu, le mois dernier, avoir transmis des informations erronées à la commission d'éthique parlementaire qui enquêtait sur des accusations de fraude fiscale. Il lui est notamment reproché d'avoir utilisé des fonds provenant d'oeuvres caritatives — ce que les lois fi-

cales interdisent — pour faire avancer les idées républicaines, via des cours universitaires et des émissions télévisées.

M. Gingrich a expliqué qu'il avait été mal conseillé par ses avocats et qu'il a, par erreur, fait des déclarations erronées à la commission.

L'opposition démocrate a vainement cherché à bloquer sa réélection en appelant la Chambre à élire un président par interim en attendant la conclusion de l'enquête parlementaire et le vote d'une éventuelle sanction à l'encontre du député de Géorgie. Une résolution de cette affaire n'aura pas lieu avant le 21 janvier.

«Les républicains ont choisi la loyauté envers leur parti plutôt que les principes», a affirmé après le vote le représentant démocrate John Conyers.

«Gingrich sera incapable de diriger (la Chambre)... Un nuage éthique est descendu sur la Chambre», a-t-il ajouté.

Connie Morella, républicaine du Maryland, a expliqué son abstention par le fait que la commission d'éthique n'avait pas encore rendu son verdict.

Dans un court discours après son élection, M. Gingrich a présenté ses excuses à la Chambre et au pays pour les difficultés «dont je suis en partie responsable».

«Si de quelque façon que ce soit, j'ai pu attirer sur la Chambre la controverse ou une attention inappropriée, je m'en excuse», a-t-il déclaré.

La Chambre, qui était comble pour cette rentrée parlementaire, présentait une atmosphère bon enfant, de nombreux parlementaires s'étant installés sur les bancs de l'hémicycle aux côtés de leurs enfants endimanchés.

La Chine bloque l'envoi  
d'observateurs au Guatemala

Pékin exige que ce dernier pays «se repente» de ses liens avec Taiwan

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — La Chine a réaffirmé hier son opposition à l'envoi d'observateurs militaires de l'ONU au Guatemala tant que ce pays ne se serait pas repenti pour la relation spéciale qu'il entretient avec Taïwan, selon des diplomates.

Pékin a exprimé cette position avec beaucoup de fermeté lors de consultations à huis clos au Conseil de sécurité de l'ONU, à New York. La Chine, qui dispose d'un droit de veto dans cette instance, a parlé de la nécessité pour le Guatemala de «réparer ses erreurs», selon un participant à la discussion.

La délégation américaine venait de présenter formellement aux 14 autres membres du Conseil un projet de résolution visant à autoriser l'envoi au Guatemala de 155 observateurs militaires des Nations unies pour superviser un «cessez-le-feu définitif» dans le cadre de l'accord de paix signé le mois dernier entre le gouvernement guatémaltèque et la guérilla.

Le Guatemala entretient des relations avec Taïwan, considérée comme une province rebelle par la Chine. Pékin n'a pas du tout apprécié la présence du ministre taïwanais des Affaires étrangères aux cérémonies de signature de l'accord de paix sur le Guatemala le 29 décembre. Par ailleurs, outre des liens économiques, la Chine est très mécontente du soutien apporté par le Guatemala aux efforts de Taïwan visant à réintégrer les Nations unies.

Dans son intervention hier devant le Conseil de sécurité, le représentant chinois Qin Huasun s'est montré inflexible sur la question de Taïwan au risque d'apparaître isolé dans son opposition à la nouvelle mission de l'ONU,

selon des participants.

Même si la Chine soutient le processus de paix au Guatemala et reconnaît la nécessité d'envoyer des observateurs, elle estime que le gouvernement guatémaltèque a «sapé les bases de la coopération» à l'ONU en portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Chine, a dit M. Qin, cité par des diplomates occidentaux.

Les relations avec Taïwan, a-t-il ajouté, constituent «un obstacle» et l'envoi des observateurs de l'ONU dépend maintenant des «mesures pratiques» que le gouvernement du Guatemala pourrait prendre pour «réparer ses erreurs». C'est à lui de faire le nécessaire, a insisté l'ambassadeur chinois.

Un haut fonctionnaire des Nations unies a suggéré au gouvernement guatémaltèque de lancer une invitation à M. Qin. D'autres sources ont préconisé l'ouverture de bureaux de représentation commerciale ou un engagement par écrit du Guatemala à réduire les relations avec Taïwan ou bien encore la reconnaissance formelle de l'«erreur» commise lors de l'invitation du ministre taïwanais.

L'envoi des observateurs de l'ONU reste donc suspendu à l'accord de la Chine et à d'éventuelles concessions que pourrait faire le Guatemala.

Le président du Conseil de sécurité, Hisashi Owada a déclaré, à l'issue des consultations d'hier, que la discussion reprendrait jeudi, l'atmosphère générale étant favorable à l'envoi des observateurs.

Selon des diplomates, les États-Unis pourraient soumettre leur projet de résolution au vote avant la fin de la semaine en misant sur une abstention chinoise. Un blocage similaire avait eu lieu l'année dernière au Conseil de sécurité en raison des liens entre Haïti et Taïwan.

Syndrome du Golfe: une  
commission d'experts critique  
l'attitude du Pentagone

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Une commission d'experts américains mise sur pied pour découvrir les causes du «syndrome de la guerre du Golfe» a remis mardi son rapport final sans avoir élucidé ce mystère mais en critiquant les efforts initiaux «superficiels» du Pentagone sur le rôle possible de la contamination par des armes chimiques irakiennes.

Le terme de «syndrome de la guerre du Golfe» désigne une série de maladies affectant plusieurs milliers de GI ayant combattu dans le Golfe en 1991, allant de certains cancers à de la fatigue en passant par des pertes de mémoire et des maux de têtes.

Mise sur pied en 1995 par le président Bill Clinton, la commission, composée de 12 membres, a présenté son rapport mardi au chef de l'exécutif à l'issue de 16 mois de travail.

Le Pentagone a nié pendant de longues années la possibilité que des GI aient été contaminés par des agents chimiques pendant la guerre du Golfe, durant laquelle les États-Unis et leurs alliés avaient chassé les troupes irakiennes du Koweït. Il a toutefois abandonné cette position l'an dernier mais sans pouvoir préciser le nombre exact de soldats exposés.

«Les efforts initiaux du département de la Défense ont été superficiels et dépourvus de crédibilité», a déclaré à la Maison-Blanche la présidente de cette commission, Joyce Lashof, en présence de M. Clinton et de

son épouse Hillary.

Mme Lashof a estimé que cette attitude initiale «intransigente» du Pentagone en matière d'armes chimiques avait contribué à créer «l'atmosphère de méfiance vis-à-vis des pouvoirs publics qui entoure maintenant tous les aspects» du syndrome de la guerre du Golfe, une atmosphère qu'elle a qualifiée de «regrettable, mais aussi compréhensible».

Elle a cependant précisé ensuite, lors d'un point de presse, qu'il n'y avait «aucune preuve» que le Pentagone ait cherché à cacher au public que des GI avaient été contaminés par des armes chimiques. La commission a notamment recommandé des recherches supplémentaires sur «les effets à long terme de la contamination à faible degré par des armes chimiques».

Pour sa part, M. Clinton, qui a accepté le rapport et ses recommandations, a promis aux anciens combattants de la guerre du Golfe que l'enquête sur ce syndrome serait «globale et crédible» et qu'elle constituerait «une des priorités principales» du prochain secrétaire à la Défense, William Cohen, qui doit encore être confirmé par le Sénat.

Il a aussi annoncé avoir demandé à la commission de rester en place pendant neuf mois supplémentaires «pour fournir une supervision indépendante» de l'enquête du Pentagone sur la contamination de GI par des armes chimiques, une décision qui atteste de la méfiance de nombreux anciens combattants à l'égard du Pentagone.

Un militant  
corse se rend  
à la police

REUTER

Ajaccio — Le dirigeant nationaliste Corse Jean-Michel Rossi, 41 ans, s'est constitué prisonnier hier, alors qu'il était recherché par la police.

Rossi, accompagné d'une autre personne également recherchée, s'est présenté à la gendarmerie de l'île Rousse vers 20h locales. Les deux hommes ont aussitôt été placés en garde à vue, a-t-on déclaré de source proche de l'enquête.

Interrogé par des officiers de la 6<sup>e</sup> division de la direction centrale de la police judiciaire, Jean-Michel Rossi devait être transféré à Paris, a-t-on précisé de même source.

La police avait déclenché lundi un vaste coup de filet dans les milieux proches d'A Cuncolta nazionalista, la vitrine légale du FLNC-Canal historique, en Haute Corse et sur le continent, sur commission rogatoire du juge anti-terroriste Jean-François Ricard, dans le cadre de l'enquête sur le mitraillage de l'hot «Le Pascal Paoli» à Aregno, le 27 octobre 1996.

Cet attentat avait été revendiqué par le FLNC-Canal historique.

Quinze personnes, dont une amie de Rossi, ont été interpellées lors de ce coup de filet, et de «nombreuses armes» et des munitions ont été trouvées, a indiqué la police.

Rossi avait toutefois réussi à échapper aux hommes du Raid et de la police judiciaire, alors qu'il constituait une de leurs «cibles».

Les rivalités  
ethniques divisent  
la rébellion zairoiseMATTHEW TOSTEVIN  
REUTER

Goma — Les rebelles zairois occupent l'est du pays ont Gorné hier l'arrestation des chefs de l'ethnie mai-mai, qui étaient jusqu'au mois dernier leurs alliés dans la lutte contre le président Mobutu Sese Seko.

Radio Star, le président de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (ADFL), a déclaré que cette décision avait été prise en raison des incidents provoqués par les Mai-mais dans une de leurs régions d'origine située au nord de Goma. «Ce que font les fauteurs de trouble n'est pas acceptable et doit être arrêté», a-t-elle dit.

Trente-trois personnes au moins, dont 20 Mai-mais, ont été tués depuis un semaine à Butembo, à 180 km au nord de Goma, où les guerriers sont sortis de leurs villages pour attaquer les soldats de l'ADFL.

Aucun bilan n'est disponible pour les autres zones de combat, situées près de Rwindi, à 100 km au nord de Goma, et autour de Bunia, dans une région de mines d'or située 360 km plus au nord.

En un peu plus de trois mois, l'ADFL a conquis une bande de territoire de plus de 600 km située le long de la frontière est du pays, qui sépare le Zaïre de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi.

A l'origine, les rebelles se composaient surtout de Tutsis Banyamulengués entraînés au Rwanda. Mais ils ont été rejoints depuis lors par d'autres groupes tels que les guerriers Mai-mais et Nguilimas.

Les conflits qui apparaissent actuellement entre les factions rebelles remettent néanmoins en question la solidité de l'alliance entre les Banyamulengués, particulièrement disciplinés, et les autres groupes ethniques.

Laurent Kabila, le chef des Banyamulengués, avait déjà ordonné le mois dernier le désarmement des Mai-mais à la suite de violences contre les populations locales. Certains des Mai-mais avaient alors accepté de suivre une formation militaire pour demeurer dans l'alliance.

Le jeu de Mobutu

Les dissensions ethniques entre les rebelles font évidemment le jeu du président zairois Mobutu Sese Seko. Lors d'un sommet avec son homologue kenyan Daniel Arap Moi organisé lundi au palais présidentiel de Gbadolite, il a réaffirmé que ses deux priorités étaient d'une part de préparer le pays aux élections pluralistes prévues en 1997, d'autre part de «maintenir ses efforts pour mettre un terme à l'occupation d'une portion du territoire zairois par les rebelles».

Pout l'instant, les analystes estiment toutefois que le Zaïre n'est pas en mesure d'infliger de lourdes pertes aux rebelles, qui sont mieux équipés que l'armée régulière. D'après le quotidien parisien Le Monde, celle-ci serait épuisée par une troupe de mercenaires encadrée par deux anciens gendarmes de l'Élysée.

La «légion blanche» ainsi formée serait forte de «deux à trois cents personnes mais son effectif est appelé à augmenter dans les prochains jours», ajoute Le Monde.

La présidence et les ministères français des Affaires étrangères et de la Défense ont toutefois démenti toute implication et ont condamné toute opération de ce type, «en totale contradiction» avec la politique de la France dans la région.

Au ministère de la Défense, on ajoute que «ce recrutement de mercenaires relève d'initiatives individuelles et privées qui s'exercent hors du cadre militaire national traditionnel, y compris celui, plus clandestin, des services spéciaux».

À Pretoria, la société sud-africaine Executive Outcomes, mise en cause par Laurent Kabila lui-même, a elle aussi démenti avoir envoyé des mercenaires au sein d'une telle milice.

«Nous ne sommes jamais allés au Zaïre et les autorités zairoises ne nous ont jamais demandé d'y aller», a déclaré à Reuter son directeur général Eben Barlow.

## É D I T O R I A L

## La normalisation

Lise Bissonnette

Au moment même où elles perdent du lustre, le gouvernement du Québec met fin à son boycottage et décide de participer pleinement aux missions économiques du premier ministre du Canada à l'étranger. Les bénéfices escomptés de la tournée asiatique qui commence vaudront-ils le prix politique d'une telle normalisation?

Les périples de M. Chrétien ne sont plus ce qu'ils étaient. Le charme folklorique de *Team Canada*, comme toute hyperbole publicitaire, s'émousse. Les résultats proclamés ne trompent aujourd'hui que les derniers des naïfs; nul n'ignore que les ententes paraphées par le premier ministre, les contrats signés sous son regard embué d'admiration, les projets convenus au sortir des banquets, soit auraient été conclus sans qu'il se déplace, soit ne verront jamais le jour et ne seront que vœux du Nouvel An.

Les services gouvernementaux reconnaissent eux-mêmes que des huit milliards et plus de «contrats» qu'on disait décrochés en Chine par la première mouture de *Team Canada* en 1994, seuls 40 % ont eu quelque suite; l'objectif n'étant que de deux milliards pour cette quatrième mission, les premiers ministres canadiens pourraient avoir délaissé

monde autant que les relations Canada-USA. Mais demeurait une différence entre l'intendance, qui relevait de ministères à vocation économique, et la direction même du gouvernement qui est le lieu des relations politiques, à préserver le mieux possible des dépendances trop fortes à l'égard d'autres nations. Considérant que son rôle est de vendre à tout prix, le premier ministre a placé le Canada en situation de demandeur soumis: on sait comment il s'est interdit tout intérêt actif pour les droits de la personne, quand il a démarché en Chine puis en Indonésie. Et ce n'est pas un hasard si l'influence du Canada est de plus en plus limitée dans les forums multilatéraux où ces questions sont débattues. Les discours comptent, en politique étrangère, et ceux du Canada sont expurgés de tout irritant. (L'audace est revenue pour critiquer la loi américaine Helms-Burton mais ce soudain retour de courage a été dicté, justement, par des intérêts commerciaux.)

Malgré tous les sparages que fait le Québec pour se distinguer du Canada, ce qui reste de sa politique étrangère est engagé sur la même pente. Le ministère des Relations internationales, qui avait vocation de mener une politique extérieure intégrée, a été réduit à simple façade par le gouvernement actuel, qui lui a soustrait toutes les activités économiques pour les remettre aux gens sérieux et pesants de l'Industrie et du Commerce. Le travail de fond que

**La valeur de Team Canada rétrécit, l'intérêt du Québec grandit.**

naient les représentations à l'étranger a été sabordé avec les fermetures de plus de la moitié de ces missions qui alliaient travail économique et politique. Et les élus se sont à leur tour transformés en simples voyageurs de commerce, comme le fut M. Landry qui a dirigé en septembre dernier un périple de gens d'affaires en Amérique latine, et comme le devient aujourd'hui M. Bouchard en prenant le chemin de l'Asie.

Quand il était leader de l'opposition aux Communes, M. Bouchard était aussi le sceptique en chef devant les supposées prouesses de M. Chrétien chez les Chinois. Il réclamait des bilans étoffés au lieu de «chiffres en l'air», des analyses sur les retombées de ces transactions au Canada notamment en matière de création d'emplois, des éclaircissements sur le financement des exportations par les deniers publics canadiens, des distinctions claires entre projets réels et projets virtuels. Il lui faudra, au retour d'Asie, s'imposer les exigences qu'il prêchait — et en tirer les conclusions si le bilan est maigre — s'il veut convaincre qu'il n'a pas payé trop cher les deux normalisations dont il a décidé. Celle de jouer les premiers ministres comme les autres au sein de la suite canadienne, ce qui peut toujours se défendre tant que le Québec fait partie du Canada. Mais surtout celle, si décevante pour qui a une plus haute idée des relations internationales, d'un alignement sur une conception fédérale désormais strictement utilitaire de la politique étrangère.

## L E T T R E S

## Courage sagueuéné

Les gens du Saguenay ont fait preuve d'un courage sans borne. Et d'une compassion sans limite. Encore. Cette fois, en accueillant chez eux, en les applaudissant même, les insipides inepties de la plupart des sketches du *Bye Bye 96*.

Brave et poli Saguenay!  
Pôvre Bye Bye!  
Pierre Pelletier

Longueuil, 3 janvier 1997

## Discrimination envers le Québec

Ceux et celles qui pensent que le gouvernement fédéral joue franc jeu avec le Québec devront faire preuve de beaucoup d'imagination pour expliquer comment il se fait qu'Ottawa verse des compensations aux provinces maritimes pour l'harmonisation de la TPS, et pas au Québec. Le Québec est ainsi privé de 1,9 milliard de dollars!

Pierre Provencher  
Montréal, 23 décembre 1996

## Apartheid social en pleine expansion

On emploie avec pertinence l'expression *apartheid social* quand on veut désigner les phénomènes d'exclusion sociale ou de fracture sociale engendrés par le fonctionnement de l'économie néolibérale moderne qui, dans un contexte nouveau, renoue avec le libéralisme sauvage du XIX<sup>e</sup> siècle. Il y a apartheid social quand des individus et des familles vivent en marge des activités économiques, sociales et culturelles de l'ensemble de la société, se sentent exclus, inutiles et ont perdu l'espoir d'améliorer leur sort.

L'apartheid social n'a rien d'étonnant. Il est un sous-produit du libéralisme sauvage. Il prolifère à ciel ouvert dans les pays où n'existent pas de normes efficaces qui freinent les

abus. Il s'insinue même là où on avait réussi, grâce à l'économie sociale de marché et à la social-démocratie, à civiliser en partie l'activité économique. Des centaines de millions de prolétaires urbains et ruraux dans le Tiers-Monde, 30 millions d'enfants dans la rue au Brésil, 50 millions d'Américains vivant sous le seuil de la pauvreté, un enfant sur cinq au Canada qui souffre de sous-alimentation: autant de symptômes d'un apartheid social en pleine expansion.

Un évêque a osé parler d'apartheid social. On l'a vilipendé. Il aurait dû dire autre chose, paraît-il, et surtout ne rien dire.

Les porte-parole de la secte néolibérale aiment les évêques qui ne disent rien. Ils ont un faible pour l'Église du silence. Ils applaudissent l'évêque qui aide à remplir des paniers de Noël, mais ils apprécient moins celui qui se demande pourquoi, d'une année à l'autre, et en pleine croissance économique, il faut de plus en plus de paniers de Noël. Ils admirent l'évêque qui s'occupe des pauvres, mais s'offusquent quand celui-ci trouve bizarre que le nombre des pauvres augmente avec la croissance économique.

Ça me plaît, un évêque qui appelle les choses par leur nom. Ça me rappelle le prophète Jean Baptiste, celui qui dérangeait les gourous et les scribes du système en place. Lui aussi avait le vocabulaire un peu osé. On ne se contenta pas de vilipender. Gare à vous, monseigneur!

Louis O'Neil

Professeur d'éthique sociale

Groupe de recherche sur la paix

Université Laval

24 décembre 1996

## Je paie, je paie...

Pourquoi ne pas payer l'eau? Je paie pour pratiquer mon métier à un Ordre qui doit protéger les pauvres bénéficiaires que je traite. Je paie en-

core les études qui m'ont permis de pratiquer ce métier. Je donne en retour 40 % de ma paie pour l'impôt qui se charge de nos démunis, pour un régime de rentes qui n'existera plus au jour de ma retraite et pour un système de santé qui s'écroule de plus en plus chaque jour.

Je donne aux organismes de charité qui me font sentir mal à l'aise d'être en santé. Je paie une assurance-médicaments à une entreprise privée qui se graisse joyeusement la patte, car je ne consomme aucun médicament. Par ailleurs, en ayant l'impression qu'on me rit au nez, on me fait payer une taxe nommée «de bienvenue» à l'achat de ma maison, en plus de toutes les autres taxes (municipales, foncières, etc.).

Je paie des assurances pour conduire mon auto, pour ma maison, pour pratiquer mon métier, pour héberger une personne handicapée chez moi, etc. Ouf! Il en reste un peu pour manger, consommer et faire rouler l'économie. Et j'en garde un peu pour le compte que l'on m'installera dans les poumons et par conséquent payer l'oxygène que je consomme...

Chantal Boucher  
Montréal, 28 décembre 1996

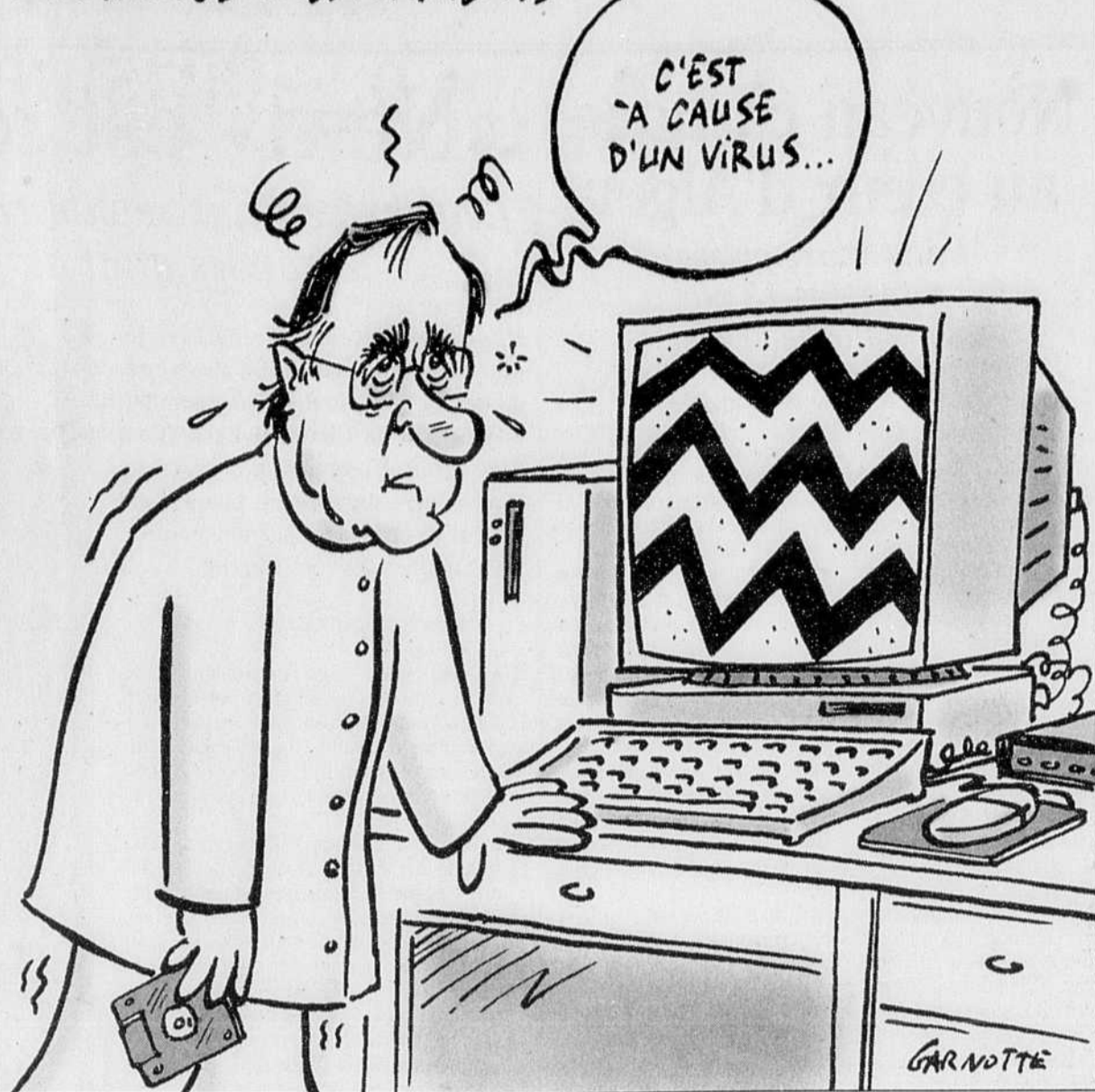
## Plus besoin de députés

Lorsque Jean Chrétien déclare, sur un ton mi-ironique, mi-agacé, que le Bloc n'a plus vraiment sa raison d'être, il effleure sans en prendre conscience une partie de la solution du problème constitutionnel.

Trop mesquin à masquer par sa déclaration le désir de voir la disparition du Bloc, on serait tenté de lui répondre que le Québec n'a simplement plus besoin de députés à Ottawa, point final. Du moins dans le système actuel. Vivement la souveraineté!

Claude Simard  
Montréal, 23 décembre 1996

## ASSURANCE-MÉDICAMENTS



## La course à relais

Pauvre Howard Galganov! En annonçant son «départ», il se plaignait du peu de soutien financier qu'il aurait reçu de ses compatriotes anglophones. Le même homme qui traite les souverainistes de «bâtards» disait aussi avoir été blessé par une émission de CJAD qu'il affirme avoir été trop critique à son endroit. Dure, dure, la vie de messie...

Et pourtant, le 1<sup>er</sup> janvier, quatre journalistes de CJAD avaient simplement émis quelques réserves douces quant à certaines stratégies de Galganov. Mais, nous dit-il, cela l'aurait convaincu de fermer sa boutique. Presque pure laine et de mettre fin à son Québec Political Action Committee (QPAC). J'aurais voulu en savoir plus, mais lorsque j'ai rejoint Galganov sur son cellulaire ce dimanche, il a refusé toute entrevue.

Le grand «opprimé en chef» tire-t-il vraiment sa révérence ou tenterait-il plutôt d'émouvoir ses brebis plus ou moins radines pour renflouer les coffres du QPAC et poursuivre sa croisade?



Josée Legault

Dès lundi, Galganov s'exclamait sur les ondes de CIQC: «I'm not quitting, not by a long shot!» Et il annonce qu'il a loué une salle du Holiday Inn de Pointe-Claire pour ce jeudi soir. Il veut y débattre directement avec les quatre journalistes de CJAD. Il précise que l'argent des billets d'entrée servira au financement de contestations contre des lois québécoises («We'll sell tickets and put the money towards the court challenges»). Mais CJAD refuse de participer...

Il parle aussi d'un débat «bilingue et en direct» qu'il voulait organiser avec d'un côté «trois séparatistes connus», et de l'autre Galganov flanqué de ses deux fidèles compagnons de route, Julius Grey et Bill Johnson. Tous jours à CIQC, on l'entend donner les coordonnées du QPAC à une auditrice qui lui demande où elle peut lui envoyer de l'argent. Tout cela ressemble à un départ plutôt hésitant.

Mais ce pauvre Howard n'a pas de veine. Il ne le sait pas mais son vrai problème n'est pas son manque d'argent. Son principal handicap est qu'il est devenu la victime de son succès. Il a si bien fait son boulot que le même establishment anglo qui profita de son labeur en 1996 peut maintenant se permettre de le larguer. Alors que l'affichage se réanglicise rapidement; que Galganov a démontré que même la prédominance est inapplicable et inappliquée; et que Lucien Bouchard laisse entendre que l'unilinguisme français serait une menace aux «droits» fondamentaux, les leaders anglos n'ont plus besoin de Galganov.

Maintenant que le congrès du PQ est passé et que la Commission de protection risque de ne jamais voir le jour, on entre dans l'ère des affaiblissements sectoriels et discrets de ce qui reste de la loi 101. Comme dans une course à relais, ce sont les lobbys anglos et d'affaires qui poursuivront, plus discrètement, l'œuvre de Galganov.

Le fait est que les méthodes d'exalté du «messie» — qui furent efficaces pour provoquer les premiers reculs de Québec — pourraient mettre en danger les victoires récentes contre la loi 101. Dans un tel contexte, la visibilité de Galganov et sa rhétorique provocatrice pourraient, à l'usage, attiser le désenchantement d'une partie des militants du PQ face à M. Bouchard.

C'est pourquoi l'establishment anglo et les politiciens fédéraux qui, l'an dernier, l'avaient appuyé ouvertement, ne viendront pas à sa rescousse.

En fait, ce n'est plus nécessaire du moment où le premier ministre se montre particulièrement flexible. Par exemple, *Le Devoir* rapportait hier que la règle du séjour temporaire sera «assouplie», ce qui facilitera encore plus l'accès aux écoles anglaises pour les étrangers.

Mais il n'y a pas que l'affichage et les écoles. Les lobbys anglos et d'affaires s'activent aussi sur d'autres fronts. Par exemple, ils tentent d'assu-

rer une bonne place à l'anglais dans le cadre de la prochaine entente fédérale-provinciale sur la formation de la main-d'œuvre. Ils accentueront aussi leurs pressions pour un élargissement continu des services gouvernementaux en anglais dont ceux offerts par les réseaux de santé, de services sociaux et de CLSC. J'y reviendrai plus en détails dans les prochaines semaines.

L'objectif est de voir à ce que l'anglais occupe une part de plus en plus importante de l'espace public. Pour ce faire, le bilinguisme doit devenir la «norme».

C'est ainsi que la francisation déjà précaire des immigrants n'en sera que plus ardue. Ce qui, à son tour, affaiblira le mouvement souverainiste...

En 1996, Galganov a jouté d'appuis substantiels de la part des milieux fédéralistes pancanadiens, de la communauté anglophone, de ses médias et de son establishment. Mais sans les reculs du gouvernement Bouchard, il n'y aurait pas eu de Galganov et la course à relais pour l'expansion de l'usage de l'anglais se serait essouffée.

Cela dit, l'œuvre de Galganov ne s'arrête pas là. La loi 86 est devenue pour le PQ, du moins pour le moment, un «compromis» raisonnable alors que son programme de 1994 prévoyait son abolition. Avec ses méthodes d'épouvantail à moineaux, Galganov a aussi contribué à forger l'image d'un establishment anglo plus «modéré» que lui. Cette «image» — fausse en bonne partie — vaut son pesant d'or.

Cela dit, Québec risque néanmoins de récolter ce qu'il a semé en cédant face au chantage des Galganov et cie qui, supposément, auraient le pouvoir occulte de détruire notre «réputation internationale» si jamais on s'avisait de renforcer notre propre langue officielle. Cette peur semble d'ailleurs être une véritable obsession à Québec.

Quelqu'un devrait pourtant expliquer au gouvernement Bouchard que la course à relais est un sport périlleux... surtout lorsqu'on passe la balle à l'équipe adverse.

## À P R O P O S

## ...de l'imposition de l'aide sociale

Au Québec, les prestations de la sécurité du revenu sont incluses dans le calcul du revenu total. Toutefois, une déduction spécifique fait en sorte que ces prestations ne sont pas comptabilisées dans le revenu imposable. Cette disposition s'avère inéquitable pour les personnes qui ne sont pas prestataires et qui ont un revenu identique.

Afin de parvenir à une plus grande équité entre les prestataires et les travailleurs, les prestations de la sécurité du

revenu seront dorénavant incluses dans le calcul du revenu imposable. Un traitement identique s'applique d'ailleurs à l'égard des pensions de sécurité de la vieillesse qui représentent la base du revenu minimum des personnes âgées.

La réforme de la sécurité du revenu, document de consultation, gouvernement du Québec, 1996.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFACON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

## IDÉES

Projet de réforme de la Commission de la santé et de la sécurité au travail

## La FTQ dit oui au paritarisme syndical-patronal

La «déjudiciarisation» et la réduction des niveaux de décision profiteront aux travailleurs et aux employeurs

CLÉMENT GODBOUT

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et membre du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité au travail



Clément Godbout, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

**J**e suis particulièrement heureux du projet de réforme de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) qui vient d'être déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet fait suite à un consensus des parties syndicales — sauf la CSN — et patronale qui dirigent la CSST de façon paritaire. Il consacre le maintien du paritarisme syndical-patronal qui caractérise notre régime québécois de santé et sécurité du travail et qui a été gagné de haute lutte par le mouvement syndical, à l'initiative de la FTQ.

Le projet prévoit notamment ce qu'on appelle dans le jargon du milieu la «déjudiciarisation» de la CSST, c'est-à-dire l'accélération du traitement des dossiers contestés dont le délai pourrait être réduit de trois ans à environ 12 mois. Ce changement entraînerait des économies de près de 50 millions de dollars pour la CSST et pour les parties. Et ce, grâce au fait qu'on réduira à deux niveaux, au lieu de trois, la prise de décision dans les cas de contestation, soit la CSST elle-même et un nouvel organisme qui sera créé, la Commission des lésions professionnelles (CLP), qui remplacera le Bureau de révision et la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles.

Le projet consacre également le principe du médecin traitant, du médecin qui «prend charge» comme on dit.

## Un large consensus

Le processus actuel de contestation des décisions de la CSST est à la fois complexe et lourd, entraînant des délais exagérément longs qui mettent en péril le maintien du lien d'emploi des salariés, sans compter qu'il s'avère coûteux et épuisant pour tout le monde... sauf pour ceux qui font de l'argent avec les procédures.

Prenant acte du mécontentement de sa clientèle et de certains organismes de surveillance, dont le Protecteur du citoyen, la CSST a entrepris avec les membres de son conseil d'administration une démarche en vue d'harmoniser tout le processus de révision et d'appel en vertu des lois qu'elle applique. La CSST a demandé à un groupe de travail formé de spécialistes indépendants d'analyser la situation et de lui soumettre des recommandations propres à corriger les lacunes constatées.

Ce groupe de travail, qui comprenait entre autres M<sup>rs</sup> Yves Ouellette, professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal, a présenté son rapport au conseil d'administration de la CSST le 6 mai 1994. Après avoir consulté les parties patronale et syndicale et constaté un large

**Le paritarisme a fait ses preuves: 80 % des décisions sont rendues à l'unanimité**

dans la majorité des provinces canadiennes et en Europe, notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne. Le paritarisme a fait ses preuves aux bureaux de révision actuels, où environ 80 % des décisions sont rendues à l'unanimité. Ce taux d'unanimité se maintient aussi bien dans les cas de décisions confirmées que renversées. Le corporatisme n'y joue donc pas, contrairement à ce qu'on affirme sans l'ombre d'une preuve.

## Pas de légalisme étroit

La nouvelle CLP sera composée de trois personnes, qui pourront

s'adjoindre au besoin un assesseur médecin pour les causes en matière médicale, comme c'est le cas à l'actuelle Commission d'appel en matière de lésions professionnelles. Le processus de nomination des membres représentant les employeurs et les salariés offre toutes les garanties d'indépendance et d'impartialité. Le gouvernement établira, par règlement, une procédure de sélection des commissaires et constituera un comité de sélection à cette fin. Les nominations seront faites après consultation du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

La CLP relèvera administrativement du ministre du Travail. Ses membres auront notamment l'obligation de prêter le serment d'impartialité et de discrétion et de se conformer à un code de déontologie. Ils recevront une formation continue et rigoureuse donnée par le tribunal. Nous avons confiance que ces hommes et ces femmes du monde syndical sauront très bien faire leur travail.

Cette instance rendra ses décisions non seulement en s'appuyant sur la preuve et le texte de loi, mais encore sur l'équité, le mérite réel et la justice du cas, si l'impression du texte de loi le requiert. Décider selon l'équité et le mérite du cas, c'est écarter le légalisme étroit et faire du cas par cas. Or il est reconnu que les gens connaissant bien leur milieu de travail sont les plus qualifiés pour évaluer le mérite réel de chaque cas, comme le prévoit l'article 351 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Les travailleurs accidentés seront les premiers bénéficiaires de meilleures décisions dans des délais plus courts. C'est pourquoi la FTQ espère que cette réforme si importante pourra être adoptée par l'Assemblée nationale dans les plus brefs délais.

## Le paritarisme ne fait pas l'unanimité parmi le patronat

Le tribunal administratif prévu ne répond pas aux exigences d'un organisme de dernière instance impartial

PIERRE CLÉROUX  
Vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)CHRISTINE KARK  
Conseillère en santé et sécurité, FCEI

**L**e 14 novembre 1996, le ministre du Travail, Matthias Rioux, a déposé devant l'Assemblée nationale deux projets de loi. L'un des projets porte sur la déjudiciarisation du processus de révision des décisions de la CSST et vise une réorganisation majeure du régime de santé et sécurité du travail. L'autre projet vise le financement de la Commission de la santé et sécurité du travail (CSST). Ainsi, la nouvelle tarification devra faire en sorte que le régime de santé et sécurité devienne plus équitable pour les petites et moyennes entreprises.

Au Québec, les préoccupations des employeurs en rapport avec les accidents de travail ne cessent d'augmenter. Et pour cause: les prestations versées par la CSST relativement aux lésions professionnelles de 1995 ont atteint, à elles seules, près de 240 millions de dollars. Il est important de reconnaître que les entreprises québécoises jouent un rôle déterminant dans le processus d'indemnisation des accidents de travail étant donné qu'elles financent seules, sous forme de cotisation annuelle, le régime de santé et sécurité du travail. Il relève de la CSST d'assumer une saine gestion de ce programme d'indemnisation, tout en faisant preuve de vigilance financière. Dans cette optique, la CSST estime que le projet de déjudiciarisation devrait lui permettre d'économiser entre 18 et 43 millions de dollars grâce à une réduction entre six et douze mois des délais de traitement des dossiers.

Du côté des petites et moyennes entreprises, la majorité d'entre elles n'ignore pas que la Loi sur les accidents du travail leur confère le droit d'en appeler des décisions rendues par la CSST. Par contre, les employeurs ont l'impression d'être confrontés à une bureaucratie d'une telle envergure qu'ils estiment souvent inutile de s'opposer aux décisions rendues.

Que ce soit du milieu patronal ou syndical, il y a consensus parmi les divers intervenants en ce qui concerne la nécessité de revoir les structures et mécanismes d'appel du régime de santé et sécurité. Malgré des divergences d'opinion sur certains aspects de la réforme, une accélération et un allègement du processus de révision des décisions ne pourraient que réduire les coûts énormes qui y sont rattachés. Ainsi, il sera possible de proposer des mesures de rationalisation à la suite d'une déjudiciarisation du processus décisionnel.

## Le paritarisme

Le projet du ministre Rioux compte éliminer le Bureau de révision paritaire. D'autre part, il propose le rempla-



Matthias Rioux, ministre du Travail du Québec.

cement de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles telle qu'on la connaît aujourd'hui par une Commission des lésions professionnelles paritaire. Le concept de paritarisme prévoit la participation des gens du milieu patronal et syndical à la prise de décisions. Rappelons que les décisions de la nouvelle commission seront finales et sans appel, à l'exception du recours en révision judiciaire. Ce nouveau tribunal administratif siègera donc en dernière instance des décisions de la CSST.

## L'impartialité des décideurs

Nous appuyons la recommandation qui consiste à éliminer une instance d'appel au processus de révision des décisions de la CSST car celle-ci favorisera la réduction des délais qui s'accumulent à l'heure actuelle. Toutefois, nous sommes très inquiets en ce qui concerne le caractère paritaire du nouveau tribunal administratif. Selon nous, un tribunal administratif paritaire ne répond pas aux exigences fondamentales d'un tribunal de dernière instance qui se doit impartial et indépendant.

La Charte des droits et libertés garantit certains droits et impose, notamment aux tribunaux et aux organismes exerçant des fonctions quasi judiciaires, le devoir d'entendre les parties publiquement, et ce, de façon impartiale avant de rendre une décision. Le rapport Garant, intitulé *Une justice administrative pour le citoyen*, fait référence au principe d'impartialité de la façon suivante: «[...] il connoté une absence de préjugé, réel ou apparent», et plus loin, «l'impartialité d'un décideur est évaluée selon la perception à laquelle en arriverait une personne

bien renseignée qui étudierait la question en profondeur, de façon réaliste et pratique [...]».

Il va sans dire que la provenance des décideurs, que ce soit du milieu patronal ou syndical, crée, à ce moment-là, des situations personnelles de conflits d'intérêts, et il en résultera donc des manifestations de partialité.

## Indépendance des membres

À propos de l'indépendance des membres de la nouvelle commission, mis à part les commissaires, une réflexion s'impose: le projet de loi prévoit que le gouvernement déterminera la durée des mandats de ses membres par règlement et pourra également démettre ceux-ci de leurs fonctions pour perte de qualité requise par la loi. Ce pouvoir de destitution nous confirme donc encore une fois que les décideurs seront étroitement surveillés par le gouvernement, ce qui impose certaines limites à leur indépendance.

Au fond, il est possible de suggérer l'établissement d'une procédure de consultations internes qui permettra un recours aux spécialistes des divers milieux lorsque les besoins se manifesteront. À ce moment-là, une collaboration étroite des membres patronaux et syndicaux à la prise de décision pourra certes avoir un impact positif sur le sort des dossiers.

Dans ce sens, on peut se demander si le ministre Rioux ne va pas trop loin avec son projet de loi. La déjudiciarisation, ayant comme objectif le bien-être de la collectivité, ne doit pas perdre de vue les droits des parties en litige. D'ailleurs, la réforme de déjudiciarisation du régime de santé et sécurité a au départ été inscrite dans le cadre du projet de loi 130 qui vise une réforme de la justice administrative dans son ensemble.

**La provenance des décideurs peut créer des situations de conflits d'intérêts**

## Confidentialité des prescriptions médicales

## L'éthique des pharmaciens du Groupe Jean Coutu ne peut être remise en cause

FRANÇOIS J. COUTU  
Président et chef de l'exploitation  
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

**L**a présente fait suite à un article publié dans *Le Devoir* du lundi 2 décembre dernier. Le reportage, signé par Isabelle Paré, s'intitule «Assurances-médicaments: les séropositifs craignent le nouveau régime». Dans son article, Mme Paré cite, sous le couvert de l'anonymat, une jeune femme séropositive qui soutient ceci: «[...] Je n'ai pas le goût d'al-

ler chez Jean Coutu où on va m'appeler par mon nom pour me dire que ma prescription d'AZT est prête.» C'est ce point en particulier que nous désirons porter à votre attention.

Nous nous interrogeons d'abord sur la pertinence de mentionner la raison sociale de notre entreprise dans une citation anonyme. Cela apporte-t-il un élément d'information essentiel à la compréhension du reportage? Les pharmaciens affiliés à PJC Jean Coutu sont-elles vraiment en cause dans ce dossier? Vise-t-on une succursale en particulier? La journaliste a-t-elle vérifié cette information auprès de notre service des

affaires publiques? Quoi qu'il en soit, nous croyons que le fait de mentionner la raison sociale de notre entreprise sans motifs valables et sans avoir posé une question spécifique, plutôt que de faire référence aux pharmacies en général, est tout à fait inapproprié.

Il faut savoir que depuis 1993, le Groupe Jean Coutu a mis sur pied une démarche d'amélioration continue de la qualité du service à la clientèle, qui vise à prévenir ce genre de situation. Nous y retrouvons, entre autres, un *Guide sur les normes de service au laboratoire*, destiné à tous nos pharmaciens et

préposés de laboratoire, qui dicte la ligne de conduite à privilégier pour assurer un service professionnel et confidentiel à tout moment. Ces normes, propres au réseau Jean Coutu, expliquent notamment la démarche à suivre dans le cas de remise de médicaments: «Lors de la remise de médicaments, vous devez faire montre de professionnalisme et appeler discrètement le patient lorsque sa prescription est complétée [...]».

De plus, une firme professionnelle, indépendante du Groupe Jean Coutu, évalue mensuellement la qualité du service à la clientèle des sections de chacune de nos succur-

sales. Ainsi, pour le laboratoire, la confidentialité du service, la qualité de l'information transmise et l'accueil réservé aux clients sont évalués. Ces résultats nous permettent de connaître l'heure juste et de constater que notre démarche obtient du succès.

Par ailleurs, les 239 pharmacies affiliées à PJC Jean Coutu sont toutes dotées d'une aire de confidentialité qui permet au client un rapport plus personnalisé avec le pharmacien, lorsque la situation l'impose. Sachez également que le code de déontologie des pharmaciens stipule que «le pharmacien

doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession et qu'il doit éviter les conversations indiscrètes au sujet d'un patient et des services qui lui sont rendus». Selon leur code de déontologie, les pharmaciens ne peuvent donc pas interpellé un client à haute voix en faisant référence à la médication qu'il a demandée.

Enfin, nous sommes assurés que tous les pharmaciens de notre réseau font preuve d'un grand sens professionnel et d'une éthique rigoureuse dans le traitement des dossiers de tous leurs clients.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Damaazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Le Gault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gyslainne Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida; SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Briën (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



EN BREF

### Départ d'Équipe Canada

Ottawa (PC) — Près de 500 représentants de gouvernements et d'entreprises quittent aujourd'hui le Canada pour un périple de deux semaines en Asie, que le ministre fédéral de l'Industrie, John Manley, qualifie de «travail de missionnaires». Mais cette troisième mission commerciale d'Équipe Canada sur le continent asiatique offrira un peu plus de piquant que les autres. Pour la première fois, un premier ministre québécois est de la partie. Le souverainiste Lucien Bouchard a décidé de joindre les rangs sous la bannière canadienne, ce qui n'est pas sans créer certaines appréhensions parmi les autres membres de la délégation. «J'espère franchement qu'il va mettre en sourdine ses objectifs politiques et prendre conscience qu'il doit agir dans l'intérêt du Québec et du Canada», a déclaré le premier ministre albertain Ralph Klein. Gary Filmon, premier ministre du Manitoba, croit que M. Bouchard a pour sa part pris conscience «de la valeur de ces missions internationales et de ce qu'elles peuvent apporter au Québec».

### Le mystère de la naissance

Ottawa (PC) — Les experts sont perplexes devant la baisse, petite mais significative, du nombre de naissances de garçons par rapport aux naissances de filles au Canada. Cette modification semble indiquer que quelque chose dans l'environnement altère le processus de la reproduction chez l'être humain, affirme Bruce Allen, auteur d'un rapport publié dans le journal de l'Association médicale canadienne. La proportion est habituellement de 105 naissances de garçons pour 100 naissances de filles, en ne tenant compte que des naissances viables. Le ratio garçon-fille a été stable de 1930 à 1970 mais a diminué de 1970 à 1990, révèle l'étude. Au cours de la période de ces 20 années, on a enregistré une perte cumulative de 2,2 naissances de garçons par tranche de 1000 naissances viables. Les médicaments destinés à stimuler la fécondité entraînent une proportion plus élevée de naissances de filles. Mais il pourrait y avoir un autre facteur: des substances polluantes pour l'environnement, qui imitent les hormones humaines, sont tenues responsables d'une baisse mondiale du nombre de spermatozoïdes présents dans le sperme.

### Les facteurs à l'amende

Québec (PC) — Le Syndicat des travailleurs des postes s'est reconnu coupable d'avoir enfreint à deux reprises la Version spéciale de la Loi électorale pour la tenue d'un référendum, lors de la campagne référendaire d'octobre 1995. Le syndicat, qui n'était pas un agent officiel, a illégalement fait une dépense réglementée en payant 2456 \$ pour la production et l'envoi d'une lettre à ses membres de Québec et de Montréal, dont le contenu favorisait une option soumise à la consultation populaire du 30 octobre 1995. Pour cette raison, il a payé deux amendes de 100 \$ chacune.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Sur Internet devoir@cam.org  
Agenda culturel (514) 985-3551

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)  
Version internet (514) 278-6060  
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## DOLLAR «Le dollar canadien est sous-évalué»

SUIITE DE LA PAGE 1

«minces», les festivités aidant, et le dollar baissait «parce qu'il n'y avait pas de demande», a-t-il observé.

Mais la bonne nouvelle, c'est que, fondamentalement, fait remarquer l'économiste. Certains indicateurs, dont les indices de parité du pouvoir d'achat (PPA), calculés par Statistique Canada ou l'OCDE, convergent vers une valeur de plus de 80 ¢ US pour la devise canadienne. À l'heure actuelle, en raison de leur productivité globale, les citoyens et les entreprises du Canada peuvent acheter — en théorie — avec leur dollar plus de 80 ¢ de biens aux États-Unis. Statistique Canada évalue qu'en 1995 (la donnée de 1996 n'est pas encore disponible), cette parité du pouvoir d'achat atteignait 83,3 ¢ US, en hausse de 2 ¢ par rapport aux quatre années précédentes, précise Denis Boudreau, économiste de Statistique Canada.

De fait, les économistes des grandes banques et du Mouvement Desjardins prédisent que le dollar canadien, en dépit de fluctuations ponctuelles, s'appréciera considérablement en 1997. Leurs prédictions s'échelonnent de 75,75 ¢ US pour les plus pessimistes à 79 ¢ US pour les

plus optimistes, souligne Gilles Soucy. Le Mouvement Desjardins le situe à 77,5 ¢ US au dernier trimestre de 1997, la Banque de Montréal à 77 ¢ US, la Banque Royale et la CIBC à 76 ¢ US. D'autres acteurs du marché monétaire voient même le dollar canadien toucher les 80 ¢ US avant la fin de 1997, selon un analyste de Scotia McLeod.

L'économiste en chef de la Banque Royale, Lise Bastarache, explique le pessimisme relatif de son institution financière par rapport à l'appréciation de la devise canadienne par l'action de la Banque du Canada, qui ne voudra pas nuire aux exportations canadiennes avant que les dépenses des ménages, actuellement anémiques, ne contribuent à la croissance économique. «La Banque du Canada va être là pour mettre un frein à une hausse trop forte du dollar aussi longtemps que les dépenses des ménages ne deviendront pas le moteur de l'économie», estime-t-elle. Au Canada, le scénario des dernières années se répète: ce sont les exportations qui soutiennent encore et toujours une économie intérieure poussive.

Pour la même raison, Gilles Soucy croit qu'on ne verra pas un dollar canadien atteindre sa valeur intrinsèque, d'environ 82 ¢ US, avant quelques années. «La Banque du

Canada poursuit une politique très expansionniste avec des taux plus bas qu'aux États-Unis parce que l'économie canadienne demeure fragile», fait-il observer.

Mais les facteurs fondamentaux derrière la force de la devise canadienne ne mentent pas. Le Canada fait maintenant partie des pays affichant une basse inflation, ce que les investisseurs étrangers reconnaissent désormais. La croissance des exportations, un élément qui confirme d'ailleurs que le dollar canadien est sous-évalué, a conduit à «l'explosion» de la balance commerciale, relève M. Soucy. Associé à un assainissement des finances publiques, ce surplus commercial a entraîné l'équilibre de la balance des paiements, qui comprend tant les exportations nettes de biens et services que l'importation nette de capitaux. Cette vigueur de la devise canadienne confère à la banque centrale une marge de manœuvre appréciable, ce qui lui permettra de maintenir bas les taux d'intérêt, ce dont l'économie intérieure ne peut se passer.



## JUNGLE

### Taxis, autobus et piétons constituent les écueils les plus dangereux

SUIITE DE LA PAGE 1

ci... On devine la suite.

Il faut savoir que l'équation salariale de chaque coursier est la suivante: lorsqu'on fait de 80 à 100 kilomètres par jour, cela signifie qu'on a signé entre 30 à 40 livraisons. Et alors? Si on maintient ce rythme pendant cinq jours, on fait 300 \$ par semaine. On gagne juste assez pour payer sa part de loyer, pour s'alimenter, pour faire de petites économies en vue de...

En vue de payer son comme ses instruments de travail. Il faut savoir, ainsi que l'a expliqué notre coursier, que le vélo, c'est l'employé qui le fournit. C'est lui qui l'achète. Or, un bon vélo, et il faut un bon vélo, ça coûte environ 1000 \$. À cela, il faut ajouter, l'hiver s'entend, un blouson en lycra à 200 \$ au minimum, un pantalon tout aussi en lycra qui se transige rarement en dessous des 120 \$, des chaussures à 100 \$ minimum.

Pourquoi en lycra? «Parce que c'est le meilleur tissu pour nous protéger de la pluie, de l'humidité. Il n'y a rien de pire que l'humidité. Pour nous, les meilleures saisons sont le printemps et l'automne.» Il faut donc s'offrir des vêtements adéquats, mais il faut aussi déboursier 30 \$ par mois pour les freins, 50 \$ pour le plateau et autant pour la roue libre. Comme dirait l'autre, chacun est condamné, s'il veut survivre, à pédaler comme un forçat.

Quoi d'autre? Ils ne sont pas assurés. Tous ces jeunes soumis à tous ces dangers que l'on allie à la circulation dans le centre-ville ne sont pas couverts par la CSST. Comment cela se fait-il? Il y a une astuce. La quinzaine de compagnies qui se partagent un marché faisant leur beurre avec la phobie du temps qui nous tenaille ont trouvé le moyen d'imposer à ces corsaires post-modernes le statut de... travailleur autonome. Pour ce qui est de la responsabilité sociale, il faudra évidemment repasser.

Pourtant, ce ne sont pas les accidents qui manquent. Tenez, notre Stéphane Gougeon, il a

déjà eu quatre accidents graves et six autres moins graves. Une dizaine en tout, cela fait bien des points de suture, des pièces à changer et des vélos à acheter. Dans son cas, l'engin qu'il avait payé 2100 \$ il y a deux ans de cela, il se l'est fait broyer la fois où il a fait ce vol plané d'une quinzaine de pieds lorsqu'une automobile l'a coupé.

S'il maintient le rythme de 100 kilomètres par jour pendant cinq jours, le coursier fait 300 \$ par semaine. Juste assez pour payer sa part de loyer, pour s'alimenter, pour faire de petites économies

Remarquez que le pire, ce n'est pas elle, ce sont bien les taxis. «Ils nous détestent. Je dirais que 70 % d'entre eux se comportent à notre égard comme des malades. Lorsqu'ils nous voient, ils nous colent. Et nous, c'est forcé, on se défend. C'est instinctif. Une fois, alors que j'étais en mouvement, j'ai brisé avec mon pied le rétroviseur d'un taxi qui, je le sais, avait fait exprès de me couper.»

Après les taxis viennent les chauffeurs d'autobus. «Ils sont moins vaches, mais parfois ils ne se gênent pas pour nous coler. Ensuite, il y a les piétons. Tous les coursiers détestent les rues perpendiculaires à Sainte-Catherine. Parce que même si la lumière est verte pour toi, tu peux être certain que les piétons qui circulent sur cette rue à hauteur, mettons, de Stanley vont quand même traverser. Ils ne réalisent pas que tu roules à 40-45 km/h. Lorsque la chaussée est mouillée et que tu dois freiner, c'est très dangereux.»

L'incroyable ou le pire, c'est que la majorité, la grande majorité des toréadors ceinturés de walkies-talkies aime le danger qui va avec ce métier. C'est cela, cette adrénaline qui les fouette lorsque leur journée est bien amorcée, qui les attire. Côté danger, aller à sa rencontre, c'est en quelque sorte la devise de chacun d'entre eux. La pulsion de mort les anime, les motive.

Observateur des lieux communs, l'anthropologue Serge Bouchard a estimé que l'attrait des jeunes pour ce travail résidait probablement dans ceci: «Se donner le plus grand plaisir possible en se maintenant juste en dessous de la ligne de mort. Il y a quelque chose d'universel dans ce métier: le plaisir lié à la mobilité et à la légèreté.»

## HYDRO

### La société d'État pourra refuser les demandes de transit qui excéderont la capacité de son réseau

SUIITE DE LA PAGE 1

tion du réseau hydro-québécois par son propriétaire public, a été adopté sans la consultation habituelle de 60 jours parce que Québec estimait qu'il y avait «urgence due aux circonstances».

Le même règlement aurait pu être divulgué pendant le débat de fin de session sur la création de la Régie de l'énergie, le cabinet l'ayant entériné le 11 décembre. La nouvelle loi prévoit que la future régie fera rapport dans six mois au gouvernement sur l'opportunité de déréglementer la production d'énergie, laquelle sera sûrement stimulée par l'ouverture imminente du réseau de distribution d'Hydro-Québec à ses concurrents.

La société d'État aurait d'ailleurs déjà présenté une demande — ou serait sur le point de le faire — à la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des États-Unis pour pouvoir être, dès le 14 mars, parmi les premiers joueurs nord-américains qui vont se disputer le nouveau marché des ventes d'électricité en gros aux États-Unis. Le règlement adopté par Québec précise que sans cette autorisation américaine, dont le préalable est l'ouverture du réseau hydro-québécois aux autres grossistes, la société d'État serait devenue «vulnérable à des plaintes» de la part de ses futurs concurrents.

Les règles de la commission américaine n'imposent cependant pas à Hydro-Québec de donner à ses concurrents américains un accès à ses propres clients québécois. Pour l'instant, les États-Unis n'exigent pas de réciprocité qu'un droit de transit sur les réseaux des grossistes accrédités chez eux. Cependant, le marché du détail s'ouvrira dans deux ans.

Le nouveau règlement, passé inaperçu dans la foulée des Fêtes, détaille toutes les conditions d'accès au réseau hydro-québécois, des tarifs d'utilisation jusqu'aux mécanismes d'arbitrage en passant par le système de priorités, qui régiront le transit sur le réseau québécois, maillé désormais à la nouvelle autoroute énergétique nord-américaine régie par la FERC.

#### Deux grandes règles

Le règlement établit deux grandes règles. D'abord, Hydro-Québec pourra refuser les demandes de transit qui excéderont la capacité de son réseau. Mais la société d'État devra réaliser les améliorations nécessaires à son réseau «afin de fournir le service de transport ferme demandé si elle établit qu'elle ne peut répondre à une demande [...] à cause

de l'insuffisance de la capacité sur [sic] son réseau de transport». Mais les «améliorations» en cause devront être alors payées par le client qui les réclame, une clause qu'examineront sûrement les Terre-Neuviens avec attention.

Deuxièmement, le règlement prévoit un système de priorités, qui pourrait, du moins théoriquement et à long terme, avoir des répercussions sur les consommateurs québécois.

Le règlement d'urgence prévoit en effet que s'il faut réduire le volume de transit sur une partie du réseau, Hydro-Québec visera d'abord et de façon proportionnelle les clients ayant des ventes fermes, incluant les ventes à des tiers, qui n'entraînent pas de délestage de charge pour les clients de charge locale.

En somme, expliquait hier le sous-ministre associé à l'Énergie, Jacques Lebluis, «on protégera d'abord les consommateurs québécois».

Mais qu'arrivera-t-il s'il faut réduire davantage le niveau d'énergie sur une partie du réseau?

Dans ce deuxième cas — que M. Lebluis estime «peu plausible» —, le règlement oblige Hydro-Québec à appliquer des «réductions proportionnelles entre les clients de charge locale et les clients du service de transport ferme, entraînant un délestage de charge pour les clients de charge locale».

En somme, les consommateurs québécois pourraient devoir se priver d'une partie de leur service d'électricité pour qu'une partie «proportionnelle» des ventes fermes aux Américains par des producteurs privés ou d'autres provinces puisse être maintenue!

Mais, ajoute aussitôt le sous-ministre Lebluis, on procédera alors «conformément aux pratiques usuelles des services publics», c'est à dire, dit-il, qu'on «approvisionnera en priorité les services publics comme les hôpitaux et les écoles».

Dans la pratique, insiste M. Lebluis, de telles situations sont fort improbables, d'autant plus qu'il faudra un bon bout de temps avant que le transit sur le réseau hydro-québécois occupe une part suffisamment importante pour poser des problèmes sérieux et réels. Mais M. Lebluis convient que les priorités «théoriques» établies par le règlement visent à rendre «non discriminatoire» le va-et-vient des usagers de la nouvelle autoroute énergétique créée par les Américains pour s'offrir de l'électricité à meilleur prix, un marché potentiel de 200 milliards de dollars dont Québec voudrait bien conquérir une portion.

Les dispositions de «non-discrimination» du nouveau règlement ont un effet qui en surprendra plusieurs quand on

les confronte aux règles qui priorisent les ventes fermes d'énergie par rapport aux ventes non fermes, c'est-à-dire aux ventes réalisées sur le marché «spot». Il peut s'agir en l'occurrence de blocs d'énergie de quelques heures à peine. En période de pointe, par exemple.

Le nouveau règlement prévoit à ce chapitre que le transit des blocs d'énergie «ferme» aura priorité sur les blocs d'énergie «non ferme». Cela veut dire qu'Hydro-Québec, dont les services de production deviennent de simples usagers de son réseau public, devra, au besoin, renoncer à des ventes intéressantes sur le marché «spot», actuellement payant, pour donner la priorité aux contrats «fermes» d'autres provinces ou de producteurs privés québécois.

Cependant, soutient le sous-ministre Lebluis, Hydro-Québec ne perd pas nécessairement au change car les producteurs privés ou les autres provinces devront acquiescer un tarif de transit, censé laisser un profit à Hydro-Québec.

Les provinces voisines et les producteurs privés québécois qui emprunteront le réseau d'Hydro-Québec devront payer, pour des ventes fermes, 71 090 \$ par mégawatt sur une base annuelle. Sur une base hebdomadaire, il en coûtera 2 \$ du kilowatt ou 2000 \$ du mégawatt.

Plus l'usage est court, plus le prix est élevé. Sur une base quotidienne, le tarif de transit pour de l'énergie ferme sera de 40 ¢ du kilowatt ou 400 \$ du mégawatt. Au tarif horaire pour de l'énergie «non ferme», le transit coûtera 16,69 \$ du kilowatt ou... 16 690 \$ du mégawatt.

Le gouvernement voit dans le coût du transit un facteur susceptible de décourager plusieurs producteurs privés ou provinces de faire concurrence à Hydro-Québec sur le marché américain en utilisant le réseau d'ici.

Pour le sous-ministre Lebluis, cette logique s'applique aussi à Terre-Neuve, qui devra ajouter ce coût du transit à ses coûts de production avant de penser faire de l'argent sur le marché américain.

Hydro-Québec, reconnaît-il, a certes l'obligation «d'améliorer le réseau existant mais pas de construire de nouvelles installations» comme les lignes à haute tension que réclament Terre-Neuve à une certaine époque pour avoir accès au marché américain.

D'autre part, ajoute le sous-ministre Lebluis, la construction d'une nouvelle ligne au profit de Terre-Neuve devrait aussi rencontrer plusieurs autres obligations, inscrites dans d'autres lois et règlements, comme les autorisations environnementales et la cession des terres publiques par Québec...

## CHRÉTIEN

SUIITE DE LA PAGE 1

En vertu de l'entente hors cour, le gouvernement fédéral et la Gendarmerie royale du Canada s'excusent d'avoir pu laisser croire pareille conclusion. La GRC ajoute reconnaître «que toute conclusion d'acte illégal de la part de l'ancien premier ministre était — et demeure — sans fondement». La GRC a aussi accepté de payer les frais juridiques de M. Mulroney, que l'on estime supérieurs à un million de dollars. En contrepartie, M. Mulroney a convenu que la GRC avait elle-même entrepris l'enquête, sans ingérence du ministre Rock.

C'est du bout des lèvres qu'Ottawa s'est excusé. Invité hier à le faire personnellement, M. Chrétien s'est esquivé. Il a répété que le gouvernement s'était excusé la veille, et ce, au nom de tous ses membres. Il a toutefois reconnu que «c'était la chose à faire».

Tout au long de son court échange avec la presse, le premier ministre a pris soin d'éviter de prononcer le nom de Brian Mulroney, préférant parler simplement du «plaignant».

Il a défendu le ministre Rock à plusieurs reprises, soulignant que la lettre aux autorités suisses respectait les règles en vigueur à l'époque. Ces dernières ont été changées depuis.

Pourquoi alors payer les frais d'avocat de M. Mulroney? Entre autres parce que c'est nettement moins cher que les 50 millions réclamés par l'ancien premier ministre, a noté M. Chrétien avant de quitter Ottawa pour une tournée commerciale en Asie.

De son côté, le ministre Rock a refusé de se prononcer sur les demandes d'excuses des deux autres personnes citées dans la lettre, l'ancien premier ministre terre-neuvien et ex-lobbyiste Frank Moores et l'homme d'affaires germano-canadien Karlheinz Schreiber.

L'entente hors cour a été rendue possible lorsque le gouvernement a appris, jeudi dernier, qu'en novembre 1995, un enquêteur sur l'affaire Airbus avait transmis à un journaliste les noms des personnes citées dans la lettre. Cette révélation taillait en pièces la défense du fédéral car elle laissait croire à la négligence du corps policier. Or Ottawa soutenait que le camp Mulroney pouvait être à l'origine de la fuite de la lettre publiée dans le *Financial Post* en novembre 1995.

Le ministre Rock a confirmé que, jusqu'à jeudi, son ministère était prêt à aller en cour et que le gouvernement refusait de payer les frais juridiques de M. Mulroney. La découverte de l'indiscrétion de l'inspecteur les a subitement fait changer d'avis.

Une décision de la Cour fédérale, rendue le lendemain et qui permettait aux avocats de M. Mulroney d'interroger un fonctionnaire suisse sur certains détails de l'enquête de la GRC, est venue confirmer leur opinion.

L'enquêteur fautif fait actuellement l'objet d'une enquête disciplinaire mais ni M. Rock ni M. Gray n'ont voulu dire si des accusations criminelles pourraient être portées.